

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE



RAPPORT

EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU 1^{er} EXERCICE DU FONDS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL (FODEL)

Appui financier

OPEN SOCIETY
Initiative for West africa

AVRIL 2022

Amadou Tidiane Barry,
consultant évaluateur

NOTE AUX LECTEURS

L'évaluation objet du présent rapport a été conduite par un consultant externe appuyé par trois (3) employés d'Action Mines Guinée.

1. Amadou Tidiane Barry, consultant principal, évaluateur de politiques publiques et de projets de développement. Adresse e-mail : bartidiane@yahoo.fr
2. Oumar Barry, consultant associé, doctorant, spécialiste des politiques minières
3. Ibrahima Sory Kourouma, Chef projet, agent enquêteur
4. Mamadou Oury Bah, responsable suivi-évaluation d'Amines

L'évaluation s'est déroulée, en toute indépendance, dans un climat marqué par des échanges francs et objectifs, qui lui ont permis d'appréhender les forces et faiblesses de la mise en œuvre du premier exercice du FODEL (2020) en Guinée.

S O M M A I R E

NOTE AUX LECTEURS	
SOMMAIRE	
REMERCIEMENTS	
SIGLES ET ABREVIATIONS	
RESUME	
1.1. Présentation du FODEL	
1.2. Les objectifs et questions évaluatives de l'étude	
2. MÉTHODOLOGIE	
2.1. Zone d'étude.....	
2.2. Collecte des données	
2.3. Analyse et contrôle qualité des données	
2.4. Limites	
3. RÉSULTATS DE L'ÉTUDE	
3.1. Pertinence du FODEL	
3.2. Analyse de l'Efficacité de la mise en œuvre du premier exercice du FODEL	
3.3. Analyse de la durabilité des actions réalisées dans le cadre du premier exercice du FODEL.....	
3.4. Analyse des effets du FODEL.....	
3.5. Analyse du dispositif de suivi-évaluation du FODEL	
3.6. Analyse des contraintes dans la mise en œuvre du FODEL	
Recommandations	
Conclusion	
Synthèses des enseignements	
ANNEXES	

REMERCIEMENTS

Ce présent document est l'œuvre de l'ONG ACTION MINES GUINEE. Il est destiné aux parties prenantes de l'exploitation minière en Guinée de façon générale et à celles de la mise en œuvre du Fonds de Développement Economique Local (FODEL) en particulier. Les recommandations de l'étude sont adressées aux départements des Mines et de la Géologie, de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, de l'Environnement et du Développement Durable, aux autorités régionales, préfectorales et communales en charge de la gestion du FODEL, à la chambre des mines, aux sociétés minières, aux organisations de la société civile et aux communautés impactées.

Cette évaluation citoyenne est la matérialisation de l'engagement d'ACTION MINES GUINEE dans la promotion d'une exploitation minière responsable et d'une gestion rationnelle et transparente des revenus miniers en vue d'un secteur extractif profitable à l'ensemble des parties prenantes. Cette action est réalisée à travers le projet de consolidation de la transparence et de la redevabilité dans le secteur minier par le suivi citoyen. Le document vise un objectif constructif et s'inscrit dans l'intérêt général.

Toute notre gratitude à l'endroit d'Open Society Initiative for West Africa (OSIWA) pour les nombreux appuis en faveur de notre Organisation.

Nous exprimons également notre reconnaissance à l'ensemble des autorités administratives pour la franche collaboration dans la réalisation de cette étude.

SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLES ET ABREVIATIONS	SIGNIFICATIONS
AMINES	Action Mines Guinée
BSD	Bureau de Stratégie et Développement
CAGF	Comité d'Appui à la Gestion du FODEL
CC	Comité Conjoint
CDL	Contribution au Développement Local
CDM Chine	Compagnie de Développement des Mines Internationales Henan-Chine
COBAD	Compagnie des Bauxites et d'Alumine de Dian-Dian
CR	Commune Rurale
CSPF	Comité de Suivi des Projets FODEL
CU	Commune Urbaine
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DMR	Directeur des Micro-Réalisations
DNPD	Direction Nationale de la Population et du Développement
FODEL	Fonds de Développement Économique Local
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GNF	Franc guinéen
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
INS	Institut National des Statistiques
MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
MMG	Ministère des Mines et de la Géologie
NRGI	Natural Resource Governance Institute
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSIWA	Open Society Initiative for West Africa
SAG	Société Ashanti Goldfield
SMB	Société Minière de Boké
SMD	Société Minière de Dinguiraye
SNAPE	Service National d'Aménagement des Points d'Eau
TR	Taux de Réalisation

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Allocation des institutions et structures d'encadrement du FODEL

Tableau 2: Répartition de la CDL/FODEL 2015-2018 à BOKE

Tableau 3: Part des collectivités dans la CDL

Tableau 4: Part des collectivités de Boffa dans la CDL

Tableau 5: Part des collectivités de Dinguiraye dans la CDL

Tableau 6: Répartition des versements des sociétés à Siguiri

Tableau 7: Part des collectivités de Siguiri dans la CDL

Tableau 8: Critères d'analyse de l'efficacité du FODEL

Tableau 9: Situation des projets dans les collectivités de Boké

Tableau 10: Situation des projets à Dinguiraye

Tableau 11: Situation des projets à Siguiri

Tableau 12: Liste des projets économiques de la CU de Siguiri

Tableau 13: Liste des projets économiques de la CR de Siguirini

Tableau 14: Nombre d'emploi créé à Boké

Tableau 15: Nombre d'emploi créé à Dinguiraye

Tableau 16: Nombre d'emploi créé à Siguiri

Tableau 17: Nombre de GIE appuyé à Boffa

Tableau 18: Synthèse des enseignements

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Mécanisme de coordination du FODEL

RESUME

L'évaluation de la mise en œuvre du premier exercice du Fonds de Développement Économique Local (FODEL) est une initiative de l'ONG Action Mines Guinée, à travers le financement de la fondation OSIWA. Elle vise à évaluer les performances de la mise en œuvre du premier exercice du FODEL, ressortir les forces/faiblesses et formuler des recommandations pour améliorer les prochaines échéances de la mise en œuvre du FODEL.

L'évaluation a privilégié une approche participative. L'équipe de recherche a interagi avec les parties prenantes de la mise en œuvre du FODEL au niveau local.

La mission s'est déroulée en six (6) étapes : i) la préparation et la validation de la note méthodologique ; ii) la collecte des données, iii) le traitement et l'analyse des données, iv) l'élaboration d'un rapport provisoire, vi) validation du rapport provisoire par les parties prenantes.

La collecte des données s'est effectuée en deux (2) étapes complémentaires : la collecte des données et l'entretien individuel. A cet effet, trois (3) guides d'entretien ont été élaborés pour les acteurs classés en catégorie.

Le rapportage a été fait sur la base des critères d'évaluation suivants : la pertinence, l'efficacité et la durabilité.

Au niveau de la pertinence du FODEL, l'évaluation montre que le FODEL répond aux besoins des collectivités exprimées à travers les PDL et les PAI.

Au niveau de l'efficacité de la mise en œuvre du FODEL, l'étude a déterminé le niveau de réalisation des projets financés à travers le FODEL au niveau des collectivités concernées. Dans l'ensemble, l'efficacité du FODEL est peu satisfaisante. En outre, l'évaluation a permis de connaître le niveau de respect des cahiers de charges et la qualité du suivi des projets. L'évaluation a constaté un déficit de mise en œuvre des cahiers de charges par endroit. Dans plusieurs localités, des avenants ont été accordés aux projets sociaux, économiques et même au niveau des projets jeunes et femmes.

S'agissant de la durabilité du FODEL, elle est appréhendée à travers deux (2) aspects : i) en amont, par la qualité des produits livrés ii) en aval, par l'appropriation des parties prenantes et leur capacité à prendre le relai et à tenir les résultats durablement. L'évaluation ressort une insuffisance dans l'aspect renforcement de capacités des acteurs de la mise en œuvre du processus. Très peu de formations ont été organisées dans les collectivités malgré la disponibilité des ressources financières allouées à cet effet.

Du point de vue des effets du FODEL, l'évaluation souligne les effets positifs et négatifs. Au titre des effets positifs, le FODEL a permis aux collectivités de se doter des infrastructures de base. Par ailleurs, il a permis aussi de renforcer le pouvoir économique de 1218 GIE dont 626 GIE de femmes, soit 51%.

Quant aux effets négatifs, le FODEL a créé une forte dépendance des collectivités bénéficiaires des revenus miniers, la mauvaise gestion des fonds alloués et la politisation de la communication autour du FODEL par endroit.

Concernant le dispositif de suivi-évaluation du FODEL, l'évaluation pointe des insuffisances notoires tant au niveau du Comité Conjoint, CAGF, CSPF que des services déconcentrés de l'Etat.

Ci-dessous, les principales recommandations par critère d'évaluation :

Pertinence

- * *Renforcer davantage les capacités des élus et des membres des CSPF sur la gestion rationnelle des revenus miniers (FODEL) et techniques de suivi citoyen des actions publiques*
- * *Sensibiliser les communautés à surveillance citoyenne des sessions budgétaires aboutissant au choix des projets par les conseillers*
- * *Vulgariser les dispositions du code des collectivités relatives au fonctionnement des communes*
- * *Mettre en place un secrétariat permanent au niveau national*
- * *Instituer un conseil d'administration du FODEL*

Efficacité

- * *Conditionner la mise à disposition des fonds pour le second exercice par la finalisation de tous les projets au niveau de chaque collectivité*
- * *Sensibiliser les collectivités sur le respect des échéances de mise en oeuvre des projets.*

Durabilité

- * *Renforcer les capacités des élus et des membres des CSPF sur les techniques de gestion du FODEL (planification, mobilisation, gestion, suivi-évaluation)*
- * *Outiller les membres du CSPF sur les procédures de passation de marché au niveau local*

Apropos de AMINES

AMINES est une organisation non gouvernementale de droit guinéen qui œuvre pour la promotion de la bonne gouvernance dans le secteur extractif, la protection de l'environnement et des droits des communautés locales impactées par les activités extractives.

AMINES s'est fixée comme mission de contribuer à la surveillance de la gestion des industries extractives. Ce, à travers des actions d'information, de formation, de sensibilisation et de plaidoyer. D'une manière spécifique, il s'agit entre autres :

- * *De promouvoir la transparence dans les industries extractives en Guinée;*
- * *D'œuvrer pour la promotion et la protection des droits des communautés riveraines des zones minières de la Guinée;*
- * *D'œuvrer pour la professionnalisation du traitement de l'information dans le domaine des industries extractives;*
- * *D'œuvrer pour la protection de l'environnement dans les zones impacts par les activités minières;*
- * *De promouvoir le développement local dans les zones minières en Guinée.*

Pour plus d'informations sur l'organisation cliquez sur :

www.actionminesguinee.org

Email : contact@actionminesguinee.org



INTRODUCTION

La République de Guinée ambitionne de faire du secteur minier un des piliers de son émergence. De ce fait, le secteur minier occupe une place importante dans le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES 2016/2020).

Sur le plan réglementaire, un nouveau code minier a été adopté en 2011 et amendé en 2013 pour attirer des investissements étrangers. Parmi les innovations introduites par le législateur, il y a le fonds de développement économique local (FODEL). En son article 130, le code minier dispose que les entreprises en phase d'exploitation devront verser une partie de leur chiffre d'affaires aux collectivités directement impactées par les projets miniers (0,5% pour la bauxite et le fer et 1% pour l'or, le diamant et d'autres matières précieuses).

Pour opérationnaliser cette disposition, un comité conjoint a été mis en place en 2019 par le ministère des mines et de la géologie et celui de l'administration du territoire et de la décentralisation qui est l'organe de supervision au niveau national. Dans chaque préfecture minière, un comité d'appui à la gestion du FODEL dénommé CAGF a été mis en place. Son rôle est de contribuer à l'utilisation judicieuse et efficiente de ce fonds à travers : les conseils techniques, le traitement des dossiers et le cadrage des projets selon les lignes définies par le manuel de procédure qui est le document référentiel en matière de mise en œuvre du FODEL en Guinée.

En 2020, quatre (4) préfectures minières de la Guinée ont bénéficié du FODEL. Il s'agit de : Boké, Siguiri, Dinguiraye et Boffa. De par sa vision, AMINES a initié une évaluation citoyenne du premier exercice du FODEL après sa mise en œuvre.

Pour réaliser l'étude, AMINES a fait recours aux services d'un consultant indépendant sous la supervision d'une équipe interne mise en place à cet effet. La mission s'est déroulée en toute indépendance, dans un climat convivial marqué par des échanges francs qui ont permis de cerner les avancées enregistrées et les défis relevés dans la mise en œuvre du premier exercice du Fonds de Développement Économique Local (FODEL).

1.1. PRÉSENTATION DU FODEL

Instauré par le code minier amendé en 2013 à travers l'article 130, le Fonds de Développement Économique Local (FODEL) vise à promouvoir le développement des collectivités locales abritant les sites d'exploitation minière et les collectivités environnantes. Ce, à travers le paiement d'une contribution au développement local (CDL) fixée à 0,5 % du chiffre d'affaires des entreprises minières exploitant les minerais de catégorie 1 (la bauxite ou le fer) et 1% pour les autres substances (diamant, or ...). Le décret D/2017/285/PRG/SGG portant modalités de constitution et de gestion du Fonds de Développement Economique Local (FODEL) a été pris.

Ensuite un arrêté conjoint AC/2019/1570/MMG/MATD/MEF portant modalités d'utilisation, de gestion et de contrôle du FODEL. Un autre arrêté conjoint a été mis en place AC/2019/MMG/MATD/SGG portant mise en place, attributions et fonctionnement du comité conjoint MMG-MATD de supervision et contrôle du fonds de développement économique local (FODEL). Tous ces textes encadrent les modalités de création, de gestion et de contrôle du fonds FODEL. D'ailleurs, l'arrêté 1570 prévoit la clé de répartition du FODEL à son article 12 qui attribue des pourcentages aux collectivités minières et aux structures et institutions d'encadrement du FODEL. ice du Fonds de Développement Économique Local (FODEL).

- *Les collectivités abritant les mines en exploitation et situées dans le périmètre du titre d'xploitation, 35% reparti au prorata des superficies des collectivités concernées;*
- *Les collectivités (tout ou partie) hors exploitation situées au sein du périmètre du titre d'xploitation, 25% reparti en fonction de la population effective de chaque collectivités telle que déterminée par le dernier recensement validé par l'Institut National des Statistiques (INS) et utilisé par la Direction Nationale de la Population et du Delvéloppement (DNPDP);*
- *Les collectivités (tout ou partie) impacts, sur la base de l'étude d'impact environnemental et social et situées en dehors du périmètre du titre d'xploitation, 20% reparti en fonction de la population effective de chaque collectivité telle que déterminée par le dernier recensement validé par l'INS et utilisé par la DNPDP;*
- *Les autres collectivités de la (des) préfectures abritant le titre d'xploitation, 15%rarti en fonction de la population effective de chaque collectivité telle que déterminée par le dernier recensement validé l'INS et utilisé par la DNPDP.*

Désignation de l'institution	Pourcentage alloué
Comité d'Appui à la Gestion du FODEL (CAGF)	1%
Secrétariat permanent du CAGF	1%
Administration préfectorale	0,75%
Administration Minière déconcentrée	0,50%
Administration déconcentrée de l'environnement et des Eaux et Forêt	0,50%
Administration des Sous-préfets	0,50%
Administration de la région	0,50%
Renforcement de capacité	2,5%
Communication et sensibilisation	0,5%
Comité conjoint de supervision	0,25%

Tableau : Allocation des institutions et structures d'encadrement du FODEL

En outre, le manuel de procédure du FODEL détermine l'attribution du montant accordé à chaque collectivité bénéficiaire en termes de projets, appui au fonctionnement, suivi et renforcement des capacités. Il détaille les taux attribués aux projets sociaux et économiques pour appuyer l'investissement dans la collectivité et ceux réservés à des projets jeunes et femmes pour le soutien au tissu économique local. Le manuel précise à cet effet :

- Projets sociaux de la collectivité : 21% du montant reçu par la collectivité ;
- Projets économiques de la collectivité : 30% du montant reçu par la collectivité ;
- Projets GIE de jeunes : 20% du montant reçu par la collectivité ;
- Projets GIE de femmes : 20% du montant reçu par la collectivité ;

Ainsi, il est créé dans chaque préfecture minière, un comité d'appui à la gestion du FODEL dénommé CAGF. Son rôle principal est d'appuyer l'utilisation judicieuse et efficiente de ce fonds à travers : les conseils techniques, le traitement des dossiers et le cadrage des projets selon les lignes définies par le manuel de procédure de gestion du FODEL qui est le document référentiel en matière de mise en œuvre de ce fonds en Guinée. Ce comité est représenté dans chaque collectivité bénéficiaire par un comité de suivi des projets FODEL (CSPF).

En Décembre 2019, les entreprises minières en phase d'exploitation dans la préfecture de Boké ont procédé au paiement de la CDL des années 2015-2018. Le tableau ci-dessous (MMG, Mars 2020) présente le paiement de la CDL par entreprise minière en GNF :

Société	Bénéficiaires	Montant CDL
SMB	Collectivités locales	35.483.808.483
CDM-Chine	Collectivités locales	3.224.759.292
COBAD	Collectivités locales	561.860.750
	Total CDL Collectivités	39.270.418.525
SMB/ CDM/ COBAD	Institution d'encadrement	2.066.864.133
Total CDL 2015-2018		41.337.282.658

Tableau : Répartition de la CDL/FODEL 2015-2018 à BOKE

Le total de la CDL attribué aux collectivités de la préfecture de Boké est de **39.270.418.525 (GNF)**.

Collectivités	CU Boké	Dabiss	Tané né	Mala pouya	Kam sar	Sang areджи	Binti modia	Kanfan radé	Sansalé	Kolabou i
Part dans la CDL	22,8%	20,4%	20,3 %	2,9%	6,8%	7,9%	1,8%	7,4%	1,3%	8,4%

Tableau : Part des collectivités dans la CDL

A Boffa, une seule entreprise minière était en phase d'exploitation lors du paiement du premier exercice du FODEL. Il s'agit d'ALUFER qui a fait deux versements. Le premier d'un montant de 1.209.971.167 GNF concernait la CDL de 2018. Le partage n'étant pas fait, un second versement est intervenu. Celui-ci était de 4.540.270.550 GNF au titre de la CDL de 2019.

Collectivités	CU Boffa	Colia	Douprou	Koba-Tatema	Lisso	Mankountan	Tamita	Tougnifily
Part dans la CDL	3,1%	4,0%	24,2%	5,8%	1,3%	9,1%	1,6%	51%

Tableau : Part des collectivités de Boffa dans la CDL

Au compte de la CDL de 2018 à Dinguiraye, la SMD a payé un montant de 12.237.362.844 GNF.

Le tableau ci-dessous donne le poids des collectivités de Dinguiraye dans la CDL de 2018.

Collectivités	Banora	Diatifere	Dialakoro	Gagnakaly	Kalinko	Lansanaya	Selouma	C.Urbaine
Part dans la CDL	39,4%	12,7%	4,9%	4,6%	11,4%	4,0%	4,8%	18,3%

Tableau : Part des collectivités de Dinguiraye dans la CDL

Deux entreprises minières sont en phase d'exploitation dans la préfecture de Siguiri. Il s'agit de la SAG et de la SMD. Le montant payé par les deux entreprises au titre de la CDL de 2015-2018 se présente comme suit :

Société	Bénéficiaires	Montant CDL
SAG	Collectivités locales	55.682.973.172
	Institutions d'encadrement	2.836.893.165
	Total SAG	58.519.866.337
SMD	Collectivités locales	20.691.090.453
	Institutions d'encadrement	1.089.004.761
	Total SMD	21.780.095.214
Total CDL 2015-2018		80.299.961.551

Tableau : Répartition des versements des sociétés à Siguiri

La part des collectivités de Siguiri dans le montant global versé est comme suit :

Collectivités	CU Siguiri	Ban kon	Doko	Franwalia	Kinieba koura	Kintinian	Mal eah	Naboun	Niagassola	Niandanoro	Norasoba	Nounkounkan	Siguirini
Part dans la CDL	20,2 %	1,2 %	3,8 %	3,6 %	1,8 %	35,4 %	5,0 %	3,0 %	1,5 %	1,5 %	2,6 %	0,8 %	19,7 %

Tableau : Part des collectivités de Siguiri dans la CDL

1.2. LES OBJECTIFS ET QUESTIONS ÉVALUATIVES DE L'ÉTUDE

1.2.1. Objectifs

Conformément à ses termes de référence, l'étude vise principalement à évaluer les performances de la mise en œuvre du premier exercice du FODEL, ressortir les forces / faiblesses et formuler des recommandations pour améliorer les prochaines échéances de mise en œuvre du FODEL.

Spécifiquement, il s'agit de :

- ✓ Analyser la pertinence du FODEL par rapport aux outils de planification au niveau local (Plan de Développement Local et Plan Annuel d'Investissement) ;
- ✓ Analyser l'efficacité de la mise en œuvre du FODEL (Résultats atteints) ;
- ✓ Identifier les défis et les bonnes pratiques dans la mise en œuvre du premier exercice du FODEL dans la perspective de sa pérennisation ;
- ✓ Faire des recommandations en vue d'améliorer la gestion du fonds au bénéfice des communautés bénéficiaires ;

1.2.2. QUESTIONS ÉVALUATIVES

Le mandat de la présente étude couvre les aspects suivants :

a. Question principale

Est-ce que les résultats fixés du premier exercice du FODEL ont été atteints dans la période couverte ?

b. Questions secondaires

Pertinence

- ✓ *Le FODEL répond-t-il aux besoins des collectivités locales ?*

Efficacité

- ✓ *Dans quelle mesure les objectifs de l'intervention ont-ils été atteints ? Quels ont été les principaux facteurs ayant influencé la réalisation ou non des objectifs ?*
- ✓ *Quels sont les défis et les bonnes pratiques à retenir dans la mise en œuvre du FODEL ?*

Durabilité

- ✓ *Dans quelle mesure les bénéficiaires du FODEL s'en sont-ils appropriés pour perpétuer ses résultats ?*

Effets de la mise en œuvre du FODEL

- ✓ *Quels changements le FODEL a apporté dans la vie des bénéficiaires et leurs environnements ?*
- ✓ *Dans quelle mesure les différents groupes vulnérables (femmes et jeunes), ont-ils bénéficié de l'intervention sur différents plans ?*

2. MÉTHODOLOGIE

L'étude a privilégié une approche qualitative avec des entretiens semi-directifs. Les entretiens ont eu lieu avec des informateurs clés impliqués en première ligne dans la gestion du FODEL ainsi que des bénéficiaires du FODEL

2.1. ZONE D'ÉTUDE

L'étude s'est déroulée dans les collectivités qui ont reçu les montants les plus élevés dans chaque préfecture. Ci-dessous les collectivités concernées:

- ✓ **Boké** (C urbaine de Boké ; Commune Rurale de Dabiss ; Commune Rurale de Tanéné ; Commune Rurale de Kolaboui, Commune Rurale de Kamsar ; Commune Rurale de Sangaredji) ;
- ✓ **Boffa** (Commune Urbaine de Boffa, Tamita ; Commune Rurale de Douprou ; Commune Rurale de Tougnyfily) ;
- ✓ **Dinguiraye** (C urbaine de Dinguiraye ; Commune Rurale de Banora)
- ✓ **Siguiri** (C urbaine de Siguiri ; Commune Rurale de Kintinian ; Commune Rurale de Siguirini ; Commune Rurale de Doko)

2.2. COLLECTE DES DONNÉES

La collecte des données s'est déroulée du 20 octobre au 20 novembre 2021 avec 76 informateurs clés.

- ✓ 21 acteurs institutionnels : CAGF (4), DMR (1), Maires (4), SG (1) ; CSPF (11) ;
- ✓ 52 acteurs non institutionnels : 22 GIE de femmes et 22 GIE de jeunes et 8 ONG ;
- ✓ 3 acteurs du secteur privé (entrepreneurs bénéficiaires des projets sociaux/économiques des collectivités) ;

La participation à l'étude était sur une base confidentielle et volontaire. Les entretiens se sont déroulés en français et en langue locale (Sosso, Poular et Malinka) selon la volonté du répondant. La durée par entretien était en moyenne 45 minutes par répondant. Les entretiens se sont déroulés au lieu de travail des répondants et en face à face dans une atmosphère conviviale. Les thèmes ont été abordés selon le guide avec une certaine liberté accordée au répondant tout au long de l'entretien tant que celui-ci ne s'éloigne pas du thème abordé. La technique de reformulation a été utilisée pour obtenir des développements supplémentaires ou des précisions.

2.3. ANALYSE ET CONTRÔLE QUALITÉ DES DONNÉES

Pour l'analyse des données, l'approche analyse de contenu thématique a été privilégiée. Ainsi, les données ont été retranscrites puis réorganisées afin de comprendre et de trier les éléments apportant du sens à la recherche à l'aide du logiciel Nvivo version 10. L'analyse a permis de mettre en évidence les récurrences et les points de convergence entre les réponses fournies par les répondants. Enfin, un ensemble de citations ont été utilisées pour élucider certains thèmes.

Une fois la première ébauche du rapport disponible, celle-ci a fait l'objet de discussion avec les acteurs de la zone d'étude au cours d'un atelier organisé par AMINES dans chaque préfecture concernée. Ces ateliers se sont déroulés à Boké, Boffa, Dinguiraye et Siguiri respectivement le 14 décembre 2021, le 16 décembre 2021, le 17 janvier 2022 et le 21 janvier 2022.

L'objectif de la tenue de ces ateliers était de soumettre le rapport à l'appréciation des acteurs. Cette approche vise à améliorer le contenu du rapport à travers de nouveaux témoignages et de mettre à jour les données initialement collectées.

Les ateliers de partage du rapport ont réuni au total 112 participants répartis comme suit :

i : Elus (36) ; **ii** : CSPF(11) ; **iii** : OSC (35); **iv**: GIE de femmes (15) ; **v** : GIE de jeunes (11), **vi** : Direction préfectorale de Mines (2), **vii** : Direction préfectorale de l'environnement (2)

2.4. LIMITES

Sans toutefois remettre en cause la validité des résultats, la limite de cette recherche est la suivante :

✓ *Les remaniements survenus suite au changement de régime le 05 septembre 2021, au niveau des ministères des Mines et de la Géologie ainsi qu'à l'administration du territoire et de la décentralisation, n'ont pas permis à l'équipe de rencontrer tous les acteurs. Au nombre des acteurs non rencontrés se trouve le comité conjoint du FODEL. Pour atténuer cette limite, les données publiques fournies à travers les bulletins statistiques du Bureau de Stratégie et Développement (BSD) du ministère des Mines et de la Géologie ont été utilisées.*

3. RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

Dans cette section, les résultats de l'évaluation sont présentés en termes de :

- *Pertinence*
- *Efficacité*
- *Durabilité*
- *Effets de la mise en œuvre du FODEL*

3.1. PERTINENCE DU FODEL

Pour évaluer la pertinence du FODEL, la mission a cherché à savoir si les projets réalisés répondaient à des besoins exprimés par les populations. Les instruments qui traduisent les besoins des populations dans une collectivité sont les PDL et PAI.

La mobilisation des ressources est restée depuis longtemps, l'un des principaux défis auxquels les collectivités locales du pays sont confrontées. Le manque de confiance des populations envers les autorités locales est souvent source de contraintes pour la mobilisation des ressources internes et la mise en œuvre des politiques publiques dans les collectivités. Le FODEL est institué, dans un souci de justice sociale, pour qu'enfin l'exploitation minière contribue au développement local.

« Le FODEL est une belle initiative qui répare une injustice dont les

communautés vivant autour des projets miniers ont longtemps souffert. En effet, ces populations sont envahies par des compagnies minières qui se font suffisamment d'argent à leur détriment sans toutefois contribuer au développement celles-ci. Le paiement du FODEL aux collectivités des zones minières est une opportunité pour qu'enfin l'exploitation soit socialement profitable à tous ». (Un fonctionnaire de la préfecture de Siguiri).

Dans l'ensemble, les projets sociaux et économiques financés dans le cadre du FODEL étaient inscrits dans les PDL et PAI des collectivités. Ce qui est suffisant pour qualifier le FODEL de pertinent. Le choix des projets sociaux et économiques est fait par le conseil communal. Des compromis sont souvent faits entre les conseillers pour privilégier les zones les plus nécessiteuses.

« Dans la commune rurale de Doko, tous les projets financés dans le cadre de l'exercice 1 du FODEL étaient mentionnés dans le PDL et PAI de la commune. » (Un membre du CSPF de Doko dans Siguiri)
« Le processus de sélection des projets s'est fait à deux niveaux. Le conseil communal fait la proposition des projets sociaux et économiques conformément à son plan annuel d'investissement (PAI). Les projets jeunes et femmes sont sélectionnés par le comité de suivi sous-préfectoral. L'ensemble des projets sont envoyés au CAGF qui les examine lors des sessions budgétaires présidées par le comité conjoint. » (Un membre du CAGF de Boké).

Lorsque certains projets ne figuraient pas dans les PDL et PAI, une recommandation est faite par le comité conjoint aux conseillers communaux de mettre à jour les PDL et PAI en prenant en compte lesdits projets. Il est arrivé souvent que les conseillers ne prennent pas en compte les recommandations de mise à jour du PDL et PAI. Cette situation a été rencontrée dans les collectivités suivantes : commune urbaine de Dinguiraye (projet de la plaine de Bambadala) ; commune urbaine de Siguiri (projet de Falama), commune rurale de Dabiss (aménagement de la plaine de Pompo Kadjimé);

Dans certaines collectivités (Dabiss, CU Dinguiraye, CU Siguiri, Siguirini), le consultant du gouvernement en matière du FODEL est intervenu pour influencer le choix des projets, pour la plupart, sous prétexte que, c'est ce que le Président de la République d'alors voulait. Les projets dont le choix était influencé ont été un échec dans leur mise en œuvre. Cet aspect sera

longuement abordé dans les sections suivantes du présent rapport.

« Le projet d'aménagement de la plaine agricole ne figurait pas dans le PAI et le PDL de la commune. Garba, le consultant, a notifié au maire de le réaliser car l'agriculture est une priorité du président de la République... » Un conseiller communal de la CR de Dabiss.

« Le projet d'aménagement agricole de la plaine de Bambadala est inscrit dans le cadre du projet intercommunalité. Pourtant, aucun conseiller communal de l'ensemble des collectivités de Dinguiraye n'a participé à ce choix. En fait, les différents maires ont été mis devant un fait accompli par le préfet d'alors, colonel Lamarana Diallo, qui a tout manigancé. » (Un conseiller communal de la CU de Dinguiraye).

« Le projet de Falama a été imposé à la collectivité par le consultant Garba, qui a estimé qu'il faut choisir les projets agricoles car cela est une priorité du Président de la République. Le projet a été un échec car le travail n'a pas été bien fait. » (Un fonctionnaire de la commune urbaine de Siguiri).

Ces pratiques tendant à influencer le choix des actions des collectivités locales posent quelques défis pour le bon fonctionnement du FODEL. Le premier défi que cela pose est la méconnaissance par les maires du pouvoir que le code des collectivités et le manuel de procédure de la mise en œuvre du FODEL leur accorde. Pour résoudre ce problème, il est important de vulgariser le contenu du code des collectivités et du manuel de procédure de la mise en œuvre du FODEL auprès des élus locaux.

En outre, il est à observer que les projets dont les choix ont été influencés connaissent tous des difficultés dans leur mise en œuvre dans les collectivités concernées.

Le second défi consiste à limiter l'ingérence du comité conjoint dans le choix des projets des collectivités locales. Pour cela, il est nécessaire de clarifier les attributions du comité conjoint dans le manuel de procédure et dans l'arrêté conjoint l'instituant et les distinguer aux attributions du CAGF.

En effet, le comité conjoint valide les projets proposés par les collectivités pendant la session budgétaire et définit les TDRs pour les besoins d'audit du FODEL. Ainsi, le comité conjoint est juge et partie. Ce qui pose un réel problème aux collectivités locales. La solution à ce problème est la mise en place d'un secrétariat permanent au niveau national. Ce secrétariat va être supervisé par un comité consultatif faisant office de conseil d'administration composé comme suit : le secrétaire général du ministère des mines et de la géologie (président), le secrétaire général du ministère

du MATD (vice-président) ; un représentant de la société civile (membre) et un représentant des collectivités (choisi par le haut conseil des collectivités).

Le dernier défi que ces problèmes posent enfin, est la mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes pour permettre aux parties prenantes de dénoncer anonymement les abus dans le cadre du FODEL.

Principales recommandations

- ✓ *Renforcer davantage les capacités des élus et des membres des CSPF sur le diagnostic socio-économique des collectivités et l'approche participative au niveau local ;*
- ✓ *Sensibiliser les communautés à la surveillance citoyenne des sessions budgétaires aboutissant au choix des projets par les conseillers ;*
- ✓ *Vulgariser les dispositions du code des collectivités relatives au fonctionnement de la commune ;*
- ✓ *Vulgariser le code minier en vigueur et ses textes d'application en lien avec le développement local ;*
- ✓ *Mettre en place un secrétariat permanent au niveau national ; Réviser le manuel de procédure et le décret instituant le comité conjoint pour limiter leur injonction dans la procédure ;*
- ✓ *Instituer un conseil d'administration du FODEL ;*
- ✓ *Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes pour les porteurs de projets*

3.2. ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PREMIER EXERCICE DU FODEL

Dans chaque localité, l'analyse de l'efficacité du FODEL a été faite à travers l'analyse des effets. Pour cela, le taux de réalisation (TR) des projets retenus a été déterminé comme suit :

$$TR = (NPF/NPP) \times 100$$

NPF : nombre de projets finalisés

NPP : nombre de projets prévus

Le TR est le rapport entre le nombre de projets réalisés et le nombre de projets prévus. Le résultat obtenu a été arrondi par excès.

Dans la perspective de faciliter l'interprétation des résultats, l'appréciation de l'efficacité s'est faite sur cinq (5) classes de taux de réalisation.

Classe	Interprétations
0 = TR <25	Pas du tout satisfaisant
25= TR<50	Peu satisfaisant
50= TR <75	Moyennement satisfaisant
75= TR = 100	Satisfaisant
TR>100	Très satisfaisant

Tableau : Critères d'analyse de l'efficacité du FODEL

Le TR est supérieur à 100 lorsque tous les projets sont réalisés et sont fonctionnels au moment du passage de la mission d'évaluation. Au-delà de la détermination du taux de réalisation (TR) par collectivité, un accent a été mis sur le respect des cahiers de charge et la qualité du suivi des travaux par le CSPF dans chaque collectivité.

Le contenu des cahiers de charge n'a pas été totalement respecté dans les préfectures de Boké, Dinguiraye et Siguiri. Plusieurs raisons sous-entendent ce non-respect du cahier de charge dont entre autres leur mauvaise élaboration, l'insuffisance des activités de suivi des CSPF et le manque de suivi des structures déconcentrées de l'Etat.

3.2.1. Préfecture de Boké

Au compte du premier exercice du FODEL à Boké, 56 projets sociaux et économiques ont été validés lors de la session budgétaire qui s'est déroulée du 20 au 23 janvier 2020 au village communautaire de Boké.

La situation des projets dans les localités couvertes par la présente mission se présente comme suit :

Communes	Projets sociaux		Projets Economiques		Taux de Réalisation(TR)	Interprétation
	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés		
C urbaine	5	3	3	1	50%	Moyennement satisfaisant
DABIS	4	0	4	2	25%	Peu satisfaisant
TANENE	3	2	4	4	86%	Satisfaisant
KAMSAR	3	3	2	2	100%	Satisfaisant
KOLABOUI	4	4	3	3	100%	Très satisfaisant

Tableau : Situation des projets dans les collectivités de Boké

SITUATION DE LA COMMUNE URBAINE DE BOKÉ

La commune urbaine de Boké a obtenu un taux de réalisation de 50%, soit une note moyennement satisfaisante. En effet, sur huit (8) projets prévus dont 5 projets sociaux et 3 projets économiques, seuls 4 sont totalement réalisés soit trois (3) projets sociaux et un (1) projet économique. Au compte des projets sociaux non réalisés, il y a le marché de sept (7) forages dont 5 totalement réalisés, la reprise de la clôture du cimetière de Dianwaliya. Le projet de clôture du cimetière n'a pas été réalisé, car le cahier de charges a sous-estimé les dimensions.

Le DAO estime les dimensions à 412 mètres linéaires alors que la vraie dimension est 430 mètres linéaires. Les trois (3) projets sociaux totalement réalisés sont : la rénovation de l'école du centre, la construction d'une partie de la clôture du lycée Filira et l'aménagement de la cour du centre de santé de Yomboya.

Sur les trois (3) projets économiques prévus, un (1) seul est totalement réalisé. Il s'agit de l'aménagement du marché de 400. La réhabilitation et construction de 20 boutiques au marché hangar a connu une extension, de 20 le nombre de boutiques est passé à 30 sur décision du conseil communal après information du CAGF. L'extension n'est pas totalement finie car il reste la fermeture du marché avec les portes. Le projet de reconstruction d'une partie de la gare routière de 400 n'est pas aussi réalisé.

« La gestion du FODEL est un échec dans la commune urbaine de Boké. Il y a un manque de visibilité sur les projets économiques et sociaux financés par la commune. Sur le projet de réalisation des forages, seuls 5 sont complètement réalisés. En ma qualité de conseiller communal et membre du CAGF, je ne suis pas capable de localiser ces cinq (5) forages. Le projet de clôture du cimetière de Dianwaliya n'a pas été réalisé car le DAO est mal fait. La gestion calamiteuse du 1^{er} vice maire a fait que le comité conjoint a décidé qu'aucun conseiller ne doit présider dorénavant le comité de suivi. Nous venons de sortir aujourd'hui même d'une réunion du conseil communal où il a été décidé de remplacer le 1^{er} vice maire dans le comité de suivi pour mauvaise gestion. » (Un conseiller de la commune urbaine et membre du CAGF de Boké).

Pendant la collecte des données de cette évaluation, la mission a assisté à une session du conseil communal au cours de laquelle le comité de suivi a été recomposé sur décision du conseil. En effet, le comité de suivi mis en

place est accusé d'être fortement caporalisé par son président qui se trouve être le 1^{er} vice maire. Il est le seul qui dispose de l'information. Fort de son soutien dans le parti au pouvoir d'alors, selon certains témoignages, le 1^{er} vice maire a contrôlé tout le processus lié au FODEL. La mission n'a pas réussi à rencontrer le 1^{er} vice maire mis en cause.

Par ailleurs, la majorité des répondants soulignent la mauvaise qualité des cahiers de charge. C'est le cas par exemple du projet de clôture du cimetière de Dianwaliya. En effet, il n'est pas achevé car l'entrepreneur s'est rendu compte après la signature du contrat que le cahier de charge a sous-estimé les dimensions de la clôture. Le projet de réhabilitation et de construction de 20 boutiques au marché hangar a connu un avenant. Toutefois, les travaux ne sont toujours pas terminés sur le chantier bien que le marché soit déjà utilisé par les femmes.

La commune urbaine de Boké a préféré recruter un autre ingénieur conseil que de collaborer avec celui qui travaille avec eux dans le cadre l'ANAFIC qui est un habitué de la maison selon une source locale. Le CSPF de la commune urbaine n'a pas bien fonctionné malgré la mise à sa disposition de deux (2) motos. Cet état de fait est dû au dysfonctionnement interne signalé ci-haut.

Commune Rurale de Dabiss

La commune rurale de Dabis est le mauvais élève en termes de taux de réalisation des projets initialement planifiés. Sur un nombre total de 8 projets prévus seuls 2 sont réalisés parmi la catégorie projets économiques à savoir ; les projets de construction d'un magasin de stockage et de 3 kiosques. Tous les autres projets ne sont pas achevés. Il faut souligner que plusieurs zones d'ombres existent autour des projets à Dabiss. Le choix des projets et les procédures de passation des marchés sont fortement décriés par la quasi-totalité des répondants.

« La situation du FODEL à Dabiss a été un échec. Le maire n'a pas écouté les conseils fournis par le CAGF. Ce qui lui a conduit à faire du grand n'importe quoi. » (Un membre du CAGF de BOKE).

Interrogé par nos soins, le maire de Dabiss a reconnu les erreurs dans la gestion du FODEL dans sa localité. Toutefois, le maire a placé les erreurs rencontrées dans le cadre du premier exercice du FODEL au compte du manque d'expérience inhérent au début de toute aventure humaine.

« C'est vrai que tout n'a pas été rose dans la mise en œuvre du premier exercice du FODEL. Maintenant, nous avons appris de nos erreurs. Nous pensons bien faire dans le futur. » (Le maire de la CR Dabiss).

En outre, nous avons constaté sur la base de plusieurs témoignages recueillis auprès des répondants des conflits d'intérêt, du clientélisme et du népotisme dans la passation des marchés. En guise d'illustration, l'entrepreneur qui a obtenu le marché de réalisation du pont de Bourounda dont les travaux ne sont pas encore achevés, est le fils du maire. Sur ce, le Maire se défend en ces termes : « **Mon fils est un entrepreneur connu dans la communauté. Son entreprise a remporté le marché de construction du pont de Bourounda à la suite d'un appel d'offre ouvert et transparent. Donc ce n'est nullement du favoritisme** ». (Le maire de Dabiss).

L'une des causes de l'inefficacité des projets à Dabiss est l'immixtion du maire dans le fonctionnement du comité de suivi (CSPF) d'une part et l'immixtion des autorités préfectorales dans le fonctionnement de la commune rurale d'autre part. Pour pouvoir agir en toute liberté, le maire a changé le président du CSPF. De nombreux témoignages soulignent que la plupart des passations de marchés auraient été influencées par le préfet de Boké d'alors.

Les nombreuses défaillances de la situation à Dabiss questionnent l'efficacité du CAGF de Boké et dans une certaine mesure celle du comité conjoint.

Les cahiers de charge des projets sont très mal élaborés. Le suivi des travaux n'a aussi pas été fait par le comité de suivi sous-préfectoral. Cela explique la faiblesse du niveau de recouvrement des prêts accordés aux GIE. Les niveaux de remboursement des GIE de femmes et de jeunes sont respectivement 13% et 27%.

Au niveau des projets de GIE de jeunes et femmes, de forts soupçons de malversations nous ont été rapportées par plusieurs sources locales. En effet, plusieurs répondants ont témoigné ne pas être entrés en possession de l'intégralité du montant figurant dans la convention de prêt signée avec la mairie.

« Nous avons soumis un projet de 20 millions de Francs guinéens et c'est ce que nous avons signé dans la convention. Mais nous n'avons reçu qu'une maudite somme de 5 millions. Et dans ça, la banque a pris 500 mille, le comité de suivi a pris 500 mille et le président du district a pris lui aussi 500 mille francs guinéens. Donc, nous n'avons reçu en espèce que 3 millions 500 mille. Un montant qui ne nous a même pas

permis de démarrer notre projet de maraîchage. Nous avons tout fait pour récupérer le reste du montant, mais en vain. C'est ce qui a mis notre projet en péril », explique un jeune de Dabiss, membre d'un groupement.

Commune Rurale de Tanéné

Avec un montant de 7.973.377.658 GNF reçu dans le cadre du FODEL, la commune de Tanéné affiche un taux de réalisation satisfaisant (85,71%) des activités planifiées. La quasi-totalité des projets économiques et sociaux de la commune rurale de Tanéné sont réalisés. Toutefois, sur six (6) prévus au compte des projets sociaux, seuls 5 sont totalement achevés.

Celui de Kimeya n'est toujours pas terminé. Le niveau de réalisation des travaux est estimé à 90%.

Dans le cadre des projets sociaux, la CR a réhabilité et ouvert une piste rurale de 10 km, ce qui a contribué à faciliter le mouvement des populations et des marchandises entre les districts de Kaboye, Amaraya et Simbaya. Le marché de Tinguilinta et la construction d'une école de trois (3) salles à Gbagoulo dans le district de N'Daghara sont également réalisés. Les quatre (4) projets économiques de la commune sont totalement achevés et mis en service. Ces projets sont : i) construction de 10 boutiques à Hamdalaye, ii) construction de 10 boutiques et un hangar à katougouma, iii) construction de deux maisons de jeunes à Kimeya et Kaboye Amaraya, iv) rénovation et équipement de la maison de jeunes de Hamdalaye.

La qualité des ouvrages est largement appréciée par les répondants. Ce résultat est le fruit du bon travail effectué par le CSPF qui a pleinement joué son rôle.

« Tous les projets sociaux et économiques de la commune sont finis sauf le projet de forage. En effet, c'est six (6) forages qui étaient prévus mais seulement 5 sont achevés à date. » (CSPF de la CR de Tanéné).

Dans la commune rurale de Tanéné, le suivi des projets est fait avec rigueur. Le paiement des prestataires a été fait conformément au manuel de procédure du FODEL dans la plupart des cas à l'exception du marché de forage. A ce niveau, le préfet aurait ordonné au maire de payer la globalité du montant au prestataire avant la livraison finale du projet. Pour le bon fonctionnement du CSPF qui est composé de neuf (9) membres, trois motos ont été achetées par la collectivité pour les besoins de suivi. Au cours de l'année, le CSPF a réalisé au moins quinze (15) missions de supervision.

La remise des projets finalisés a eu lieu en présence des autorités communales qui ont exprimé leur satisfaction de la qualité des infrastructures réalisées.

« Les infrastructures sont déjà terminées suivie de leur remise à la collectivité qui est satisfaite du travail effectué. Pour nous, le FODEL est une source de revenus pour notre collectivité. Les recettes provenant de la location des dix (10) kiosques construits dans le cadre des projets économiques à Katougouma s'élèvent à trois (3) millions par mois. » (Un membre du comité du suivi)

Commune Rurale de Kolaboui

La commune rurale de Kolaboui a reçu une enveloppe de 3.301.115.929 GNF au compte du FODEL. Le taux de réalisation des projets est supérieur à 100%. Ce qui traduit un niveau d'efficacité du FODEL " très satisfaisant". En effet, tous les sept (7) projets sociaux et économiques prévus sont réalisés. La plupart des projets sont d'ailleurs opérationnels.

« Tous les sept (7) projets sociaux et économiques de la commune sont totalement achevés. Certains d'entre eux sont même opérationnels. Il s'agit des projets d'électrification rurale et les toilettes publiques qui rapportent chacun une recette mensuelle de 2 millions de franc guinéen. Pour nous, la réussite des projets était une question de vie ou de mort. Souvenez-vous que le préfet d'alors a menacé de mettre notre maire en prison en cas de mauvaise gestion du FODEL, car selon lui le maire n'est pas de la mouvance présidentielle. Cette menace a été transformée en opportunité par le maire. Il a convoqué tous les conseillers pour leur responsabiliser dans la gestion du FODEL. Il a aussi décidé d'allouer 55% de la ligne appui au fonctionnement de la commune et CSPF au comité de suivi mis en place. » (Un membre du CSPF de Kolaboui)

De façon générale, les répondants considèrent que la mise en œuvre du FODEL est efficace dans la commune rurale de Kolaboui. On note une gestion transparente et inclusive, le respect des procédures et le suivi rapproché de l'ensemble des projets d'investissement et de groupements. Une forte implication des élus a été constatée dans le suivi des différents projets. Tous les projets ont été réalisés et la plupart sont fonctionnels. La commune n'a pas accepté de céder aux pressions des autorités préfectorales dans la mise en œuvre du FODEL.

Avant l'octroi des prêts aux GIE, le CSPF a sensibilisé les populations sur les exigences du fonds. Ensuite, s'en est suivie une visite des groupements

pour se rassurer en amont de leur existence réelle. Enfin, le CSPF a fortement collaboré avec les personnes qui se sont constituées en caution morale pour les GIE. A cette date, le taux de remboursement des prêts accordés aux jeunes et femmes est de 42%.

« Le CSPF a largement informé les populations sur le FODEL avant l'octroi des financements aux groupements. Ensuite, une formation a été organisée pour les groupements dont les projets sont retenus. La gestion du FODEL a été transparente et participative. Tous les conseillers ont été associés au processus. Le suivi des projets d'investissements et des groupements a été de qualité. Le niveau de remboursement des groupements est de 42%. Ce qui est une prouesse pour un prêt remboursable sur 3 années quand-même. »
(Un membre du CSPF de la CR de Kolaboui)

Commune Rurale de Kamsar

La commune rurale de Kamsar a réalisé tous ses cinq (5) projets. Son taux de réalisation est donc à 100%. Par ricochet, le niveau d'efficacité du FODEL est satisfaisant à Kamsar. Toutefois, les projets économiques ne sont pas encore opérationnels. Les trois projets sociaux sont le reprofilage de quelques tronçons, l'achat de 03 tricycles et d'un camion benne vidangeur pour l'assainissement ainsi que l'adduction d'eau. Les deux projets économiques sont la construction d'un parc de véhicules et la confection d'une barque pour le transport maritime. Le parc est déjà construit mais il n'est toujours pas opérationnel. La barque est aussi achetée mais non opérationnelle.

« La commune avait prévus 5 projets (3 sociaux et 2 économiques). Tous les projets sont complètement achevés. Par contre, les projets économiques ne sont pas encore opérationnels. » (Un membre du CSPF de la CR de Kamsar).

Le suivi des projets sociaux et économiques a été assuré par le CSPF de Kamsar.

« Pour les projets sociaux financés nous avons : l'assainissement de la ville de Kamsar, l'achat d'un camion benne, l'achat des tricycles pour le ramassage des ordures, la subvention des PMI, la réalisation d'un forage au lycée Filima, une adduction d'eau dans le district de Taïgbé il est également prévu un parking payant au grand marché Sahara. Il est important de signaler que tous les projets cités sont réalisés à 100%. » (Un membre du CSPF de Kamsar)

Commune Rurale de Sangarédi

Pour le cas spécifique de la commune rurale de Sangarédi, la mission s'est servie du rapport de suivi citoyen de l'ONG AMINES réalisé en Octobre 2021.

Il ressort dudit rapport que la commune rurale de Sangarédi a bénéficié d'un montant total de 3.100.199.027 GNF au compte du premier exercice du fonds FODEL. Suivant la répartition du FODEL au niveau des collectivités, la CR de Sangarédi a utilisé 51% du montant reçu pour financer cinq (5) projets dont deux (2) projets économiques (construction d'un supermarché dans le district de Limania et rénovation et aménagement de la boucherie moderne dans le marché du district de Thiankounnaye) et trois (3) projets sociaux (fourniture d'un camion hydrocureur, fourniture de quatre (4) tricycles motorisés, achat des matériels d'assainissement). Au titre des 40% du même montant accordés aux projets femmes/jeunes, trente-trois (33) GIE dont dix-sept (17) GIE femmes ont bénéficié le financement du fonds FODEL.

Les constats ci-après sont mentionnés dans le rapport :

- *Parmi les cinq (5) projets sociaux et économiques de la commune rurale de Sangarédi financés par le FODEL en 2020, seul le projet de rénovation et d'aménagement de la boucherie dans le marché de Thiankounnaye est conforme au PDL ;*
- *Parmi les trente-trois (33) projets jeunes et femmes financés, seuls quatre (4) projets sont expressément conformes au PDL 2016-2020 de Sangarédi. Douze (12) projets agricoles sont mentionnés mais de façon tacite dans le PDL de la collectivité.*
- *Trois (3) projets sociaux et un (1) projet économique sont achevés et remis définitivement à la commune rurale de Sangarédi ;*
- *En 2020, deux (2) projets jeunes et femmes sur quinze (15) du FODEL de la commune rurale de Sangarédi, n'ont pas été mis en œuvre ;*
- *Trois (3) sur quinze (15) projets femmes et jeunes du FODEL de la commune rurale de Sangarédi sont en arrêt en 2021 ;*
- *Les groupements des femmes et des jeunes n'ont reçu aucun renforcement des capacités techniques (formations) dans le cadre du FODEL en 2020 ;*
- *Tous les projets femmes et jeunes sélectionnés sont modifiés par la mairie et les porteurs n'ont pas reçu un montant nécessaire pour leur mise en œuvre ;*
- *Sur chaque projet femmes et jeunes financés, 20% ont été défalqués dont 5% pour le montage, 5% pour le fonctionnement du groupement, et 10% pour la gestion des montants remboursés ;*
- *Tous les porteurs de projets sont soumis à un système unique de remboursement mensuel ;*

- *Peu de projets sont progressifs sur le terrain dû à la modification survenue, au montant accordé, et par manque d'expérience et de renforcement des capacités techniques.*
- *Tous les projets sociaux et économiques sont financés au centre-ville de la CR de Sangarédi ;*
- *Les problèmes du choix de lieux ont retardé la réalisation des projets économiques de la commune rurale de Sangarédi ;*
- *Respecter les clauses contractuelles des projets sociaux et économiques financés par le FODEL avec les entrepreneurs ;*
- *Renforcer les capacités des entreprises et groupements d'intérêt économique de femmes et de jeunes sur le montage et l'exécution de leurs projets ;*
- *Renforcer le mécanisme de remboursement pour permettre le financement d'autres entreprises et GIE dans les prochaines années ;*
- *Eliminer toutes les charges qui peuvent impliquer des pourcentages non-remboursables (frais d'étude des projets femmes/jeunes, de recouvrement et de fonctionnement des entreprises et GIE femmes et jeunes).*

3.2.2. Préfecture de Dinguiraye

Communes	Projets sociaux		Projets Economiques		Taux de Réalisation(TR)	Interprétation
	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés		
C urbaine	3	1	1	0	25%	Peu satisfaisant
Banora	3	1	1	0	25%	Peu satisfaisant

Tableau : Situation des projets à Dinguiraye

Dans les deux (2) collectivités de Dinguiraye concernées par la présente étude, le taux de réalisation des projets économiques et sociaux est peu satisfaisant. Ce qui traduit le manque d'efficacité du FODEL dans cette zone.

La mise en œuvre du FODEL à Dinguiraye a connu plusieurs manquements en termes de respect des procédures établies par les textes sur le Fodel. De nombreux acteurs rencontrés dénoncent l'immixtion du préfet d'alors dans la gestion du Fodel. Il aurait pris une part active dans le choix des actions à financer et des entrepreneurs en charge de la réalisation. Après la session budgétaire qui a abouti à la validation des projets, le préfet n'aurait pas attendu la mise en place du CAGF pour engager des dépenses dans le cadre du projet de l'intercommunalité. Cette démarche pose un problème de respect des textes sur le Fodel.

En outre, l'aménagement de la plaine de Bambadala n'était pas le choix des maires de Dinguiraye. Selon des conseillers communaux et certains acteurs

de la société civile interrogés, le projet serait choisi par le préfet de commun accord avec le consultant du FODEL. D'ailleurs, les conseillers communaux rencontrés notent qu'aucun conseiller communal des douze (12) collectivités de Dinguiraye ne connaît le budget du projet de l'intercommunalité (l'aménagement de la plaine de Bambadala) qui était pourtant, le projet phare de la préfecture de Dinguiraye. Le recrutement de l'entrepreneur pour l'aménagement et la mise en valeur des 400 hectares de la plaine de Bambadala n'a pas répondu aux procédures légales en la matière. Les acteurs rencontrés estiment que l'entrepreneur a été copté par le consultant. Les clauses du contrat n'ont pas été réalisées :

l'aménagement, la clôture et l'agriculture. Sur les 400 hectares prévus, seul 80 hectares ont été aménagés, mais aucune graine n'a été récoltée.

« Aucun maire de Dinguiraye n'est informé de la situation de la plaine de Bambadala qui est pourtant un projet d'intercommunalité. On a été associé ni au choix ni à la gestion. » (Un maire d'une collectivité de Dinguiraye).

« J'ai signé un contrat de bail pour une durée de quinze ans pour l'aménagement et la mise en valeur de 400 hectares de la plaine de Bambadala. Dans ce cadre, j'ai reçu une avance d'un milliard sept cent millions (1.700.000.000 FG) qui représente 60% du coût du projet. J'ai dépensé un milliard deux cent soixante-dix millions dans le démarrage des travaux, la construction du magasin et l'achat des intrants. Un tracteur a aussi été acquis à cinq cent millions (500.000.000) FG. Les clauses du contrat indiquent que 30% de la récolte du riz appartiennent à l'entrepreneur, 20% pour le FODEL et les 50% autres pour le fonctionnement de la plaine pour la prochaine récolte. Malheureusement, nous n'avons pas eu de récolte l'année dernière à cause de l'inondation survenue... » (L'entrepreneur de la plaine de Bambadala).

Le préfet, en dehors de toute procédure légale des textes qui régissent le FODEL, aurait coordonné l'achat de cent quinze (115) motos de marque freedom sans aucune consultation préalable des collectivités bénéficiaires. Ces motos sont données sous forme de crédit aux collectivités pour être utilisées comme projets d'appui aux jeunes au titre des activités génératrices des revenus. N'ayant pas le choix, les collectivités ont pris les motos. L'argent de l'achat des motos a été défalqué du montant alloué aux projets jeunes et femmes de chaque collectivité. Cette pratique, unique en son genre, est contraire à l'esprit du FODEL.

Tirant les leçons du premier exercice, le comité conjoint a reconnu au mois de juin 2021 l'échec du projet d'intercommunalité dans la préfecture de Dinguiraye en marge de la session budgétaire de l'exercice 2 du FODEL.

« Pendant la session budgétaire, le consultant du FODEL (M. Garba) a demandé pardon aux maires de l'ensemble des collectivités de Dinguiraye et a promis de rectifier le tir pour le futur » (Le maire d'une collectivité de Dinguiraye)

La majorité des répondants estiment que le CAGF de Dinguiraye est confronté à une crise de leadership. Son président est selon les interviewés l'alpha et l'oméga de la gestion du Fodel. Les autres membres du CAGF disent ne pas être informés du fonctionnement du CAGF. La procédure de recrutement du personnel du secrétariat permanent suscite des interrogations chez plusieurs acteurs.

« Le CAGF ne fonctionne pas bien car son président a tout caporalisé ». Même son adjoint qui est le représentant de l'administration (le DMR) n'est au courant de rien. C'est lui qui garde l'argent, les comptables n'ont jamais touché à l'argent. Il le garde dans son coffre-fort. Personne ne sait ce qui se passe au courant de rien. C'est lui qui garde l'argent, les comptables n'ont jamais touché à l'argent. Il le garde dans son coffre-fort. Personne ne sait ce qui se passe. On ne comprend rien. Les membres du secrétariat permanent qui doivent être payés chaque mois, peuvent faire trois mois sans être payés. Il est en complicité avec la haute autorité. Le FODEL à Dinguiraye est un échec, il n'y a aucun projet phare. » (Un membre du CAGF)

« Le CAGF de Dinguiraye est le patrimoine privé de son président. Les actifs de la structure ne sont connus que de son tout puissant président qui est devenu l'homme à tout faire du consultant. Un appartement de trois pièces est loué au quartier Kouroula, précisément dans le secteur fontaine, pour le comité de suivi à la charge du CAGF. » (Un acteur de la société civile de Dinguiraye).

A l'échelle de la préfecture, le niveau d'exécution des travaux de l'ensemble des projets sociaux et économiques est estimé à 70%. Autant dire qu'il y a un retard dans le respect des délais mentionnés dans les cahiers de charges qui sont mal élaborés selon plusieurs répondants.

Le CAGF n'a pas respecté les procédures de décaissement mentionnées dans le manuel de procédure. La totalité des montants a été virée dans le compte des collectivités. Pourtant, la procédure normale prévoit des virements par tranches tenant compte de l'évolution des projets sur le terrain.

La société civile souligne une volonté des autorités préfectorales de l'exclure de la gestion du FODEL. La coordination préfectorale de la société civile n'est pas saisie pour la désignation des représentants dans tous les comités

de suivi sous préfectoraux. Les maires cooptent leurs proches pour jouer le rôle de la société civile au niveau de certaines sous-préfectures et de la commune urbaine, mention faite par un acteur de la société civile.

Commune Urbaine de Dinguiraye

La commune urbaine de Dinguiraye présente un taux de réalisation des projets de 25%, soit un niveau d'efficacité peu satisfaisant. Au compte des projets sociaux, il était prévu la réhabilitation de 15 forages, l'achat d'une barque à moteur et l'achat d'un camion benne. Au moment de l'évaluation, seul l'achat de la barque à moteur est totalement réalisé. Toutefois, la barque n'est pas encore opérationnelle. Sur les 15 forages prévus, seuls 5 ont été réalisés. Un flou entoure le projet d'achat du camion benne. Un avenant de cent millions de francs (100.000.000 GNF) a été accordé à l'entrepreneur car les autorités nationales ont interdit l'importation des voitures âgées de plus de huit (8) ans. L'argent de l'avenant sera imputé dans le montant du prochain FODEL. Le choix du fournisseur du camion n'a pas fait l'objet d'appels d'offres. C'est l'un des vices maires qui a fait la mise en relation avec l'entrepreneur.

« La commune urbaine n'a pas reçu tout le montant validé lors de la session budgétaire. En effet, le montant des motos a été défalqué sur les lignes des projets jeunes et femmes. Ce constat est d'ailleurs le même dans tout Dinguiraye. » (Un élu de la CU de Dinguiraye).

La construction des 20 boutiques était l'unique projet économique de la commune urbaine. Le niveau d'exécution des travaux est estimé à 85%. Cependant, il faut noter que la construction des kiosques a connu un léger retard car le délai accordé par la commune aux commerçants occupants le lieu a été prolongé une seconde fois par la commune.

Dans la commune urbaine de Dinguiraye, les répondants ont pointé du doigt les conflits d'intérêt au niveau du CAGF. En effet, le représentant du secteur privé au sein du CAGF a bénéficié du marché de construction des 20 boutiques de la commune urbaine.

Certaines entreprises adjudicatrices des marchés ont estimé que les dossiers d'appel d'offre (DAO) sont souvent mal élaborés ce qui a entraîné d'ailleurs les avenants dans les projets.

« Le projet d'achat du camion est un marché gré à gré qui a connu un avenant de 100.000.000 GNF. Le contrat d'achat est verbal donc il est difficile de vérifier si les clauses sont respectées ou pas. Le projet de construction des 20 kiosques n'est pas bien réfléchi. On a déplacé 50 femmes étalagistes juste pour construire 20 kiosques. » (Un conseiller communal dans la CU)

Commune Rurale de Banora

L'efficacité de la mise en œuvre du FODEL est jugée "peu satisfaisante" dans la commune de Banora. En effet, le taux de réalisation des projets économiques et sociaux est estimé à 25%.

Trois (3) projets sociaux étaient prévus par la commune à savoir : la réalisation de six (6) forages, la clôture de l'école primaire de Banora centre et la construction de la maison des jeunes au district de Mataganja. A ce jour, seul le projet de clôture de l'école primaire est achevé. Les travaux se poursuivent dans les deux autres projets. Trois (3) forages sont réalisés sur les six prévus.

« C'est seulement le projet de clôture de l'école primaire qui est complètement achevé. Les autres projets sont en cours d'exécution. » (Un conseiller de la CR de Banora).

La construction de dix (10) kiosques et la construction d'un hangar au marché de Banora centre sont les deux projets économiques retenus dans le cadre du premier exercice du FODEL par le conseil communal de Banora. Le niveau d'exécution des travaux des projets est de 60%.

« Les projets sont en retard à cause du versement tardif de l'argent dans le compte de la commune rurale. Le prix initial du matériel prévu dans le DAO a fortement changé : par exemple la feuille de tôle est facturée à 42 000 GNF alors que le prix actuel est à 64 000 GNF » (Un acteur de la société civile de Banora).

Le CSPF de Banora n'a pas fonctionné comme il le faut. Le manque de moyens est l'une des raisons qui explique cela. Une seule moto a été mise à disposition du comité pour son fonctionnement. L'exécutif communal n'a mis que deux millions (2.000.000 GNF) à la disposition du comité pour tout ce qui est fonctionnement. En définitive, la gestion de la ligne appui au fonctionnement de la commune et du CSPF a été le principal point d'achoppement qui n'a pas favorisé le suivi des travaux à Banora.

En outre, les GIE de jeunes et de femmes n'ont pas reçu leur argent à temps. Ce retard dans la mise à disposition des fonds a fait que certains groupements ont utilisé l'argent dans des activités autres que celles qui étaient initialement planifiées.

« L'argent n'a pas été payé aux groupements à temps. Le paiement a trouvé que la période de mise en œuvre des projets est passée. Ainsi, les groupements ont utilisés l'argent pour d'autres projets » (Un élu de la CR de Banora)

Dans son rapport de suivi citoyen réalisé en octobre 2021 avec l'appui financier de NRG1, l'ONG Association Guinéenne pour la Transparence

souligne que: « ***l'équipe de suivi a effectué des visites de terrain pour constater l'évolution des travaux de construction d'un hangar et de 10 kiosques au marché de Banora centre et la construction d'une maison de jeunes dans le district de Matagania. Les entrepreneurs rencontrés affirment avoir reçu 50% du financement et les travaux ont avancés à 70% à Banora centre et environ 50% à Matagania. Ces deux entreprises sont confrontées à un problème de décaissement et la hausse exorbitante des prix des matériaux de construction...*** »

3.2.3. Préfecture de Sigiuri

Quatre (4) collectivités ont été couvertes par l'étude à Sigiuri. Le tableau ci-dessous donne le niveau de réalisation des projets dans les collectivités étudiées dans la préfecture de Sigiuri.

Communes	Projets sociaux		Projets Economiques		Taux de Réalisation (TR)	Interprétation
	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés		
C. urbaine	8	4	3	2	55%	Moyennement satisfaisant
Siguirini	5	4	4	2	67%	Moyennement satisfaisant
Kintinian	4	3	5	4	78%	satisfaisant
Doko	4	4	5	5	100%	satisfaisant

Tableau 11 : Situation des projets à Sigiuri

Les répondants ont noté des difficultés qui affectent l'efficacité du FODEL dans la préfecture de Sigiuri. Le versement intégral des montants aux collectivités sous la pression de certains ressortissants bien placés dans l'administration publique à Conakry, en violation du manuel de procédure est clairement souligné par les répondants du CAGF et de la société civile. En effet, la règle voudrait que les montants soient virés en tranche comme défini dans le manuel de procédure ce qui, favorise le suivi des projets par le CAGF.

Les membres du CAGF de Sigiuri reconnaissent que durant le premier exercice celui-ci a souffert d'un manque total de transparence dans son fonctionnement. L'essentiel du travail est fait par l'assistant comptable qui bénéficie du double soutien du comité conjoint et du consultant du gouvernement en matière du FODEL.

« Le principal problème du CAGF est son opacité. Les autres membres ne sont pas informés de la gestion... » (Un membre du CAGF).

Certains conseillers de Siguirini accusent le consultant du gouvernement d'avoir défalqué l'argent destiné au projet de four électrique de la commune rurale de Siguirini sans le consentement du maire qui est le seul ordonnateur des dépenses. Ce qui est en soi un abus de pouvoir.

La seule structure déconcentrée de l'Etat qui a, tant soit peu, joué son rôle à Siguiri est le gouvernorat qui dépêchait des missionnaires sur le terrain. Les autres structures (préfecture, direction préfectorale des mines, service de l'environnement) ont brillé par leur absence dans ce travail de suivi.

Dans les collectivités, les maires ont éclipsé les CSPF pour faire le suivi à leur place. Le rôle des CSPF a été réduit au suivi des groupements contrairement au manuel de procédure du FODEL.

Trois collectivités ont été classées dans la catégorie des communes à litige par le CAGF. Il s'agit entre autres de la commune urbaine, Siguirini et Kintinian. Le CAGF reproche à ces localités de ne toujours pas clôturer certains projets.

Commune Urbaine de Siguiri

Le taux de réalisation (TR) des projets dans la commune urbaine est de 55%. Donc l'efficacité de la mise en œuvre du FODEL est moyennement satisfaisante. La commune urbaine de Siguiri avait planifié 11 projets (8 projets sociaux et 3 projets économiques). Sur les 3 projets économiques de la CU de Siguiri, seuls deux (2) sont réalisés. L'aménagement de 100 ha de riz et de maïs a été réalisé dans la plaine de Falama. Toutefois, les travaux ont été mal faits. Comme conséquence, seuls 80 sacs de riz ont été récoltés sur un investissement de plus de 2 milliards de franc guinéen. La gare routière de Bouré a été aménagée. Le programme d'assainissement intégré n'a pas été réalisé. La liste des projets économiques avec leur budget se trouve ci-dessous :

N°	Dénomination du projet	Localisation du projet	Coût du projet
1	Aménagement de 100 ha de riz, maïs et d'autres spéculations en serre (piment, aubergine, tomate, oignon) sur les 2 rives du fleuve Niger	Commune urbaine	2 100 000 000
2	Programme d'assainissement intégré -Collecte payant- Recyclage -Vente des produits recyclés	16 quartiers	1 718 435 998
3	Aménagement de la gare routière de Bouré	Téléladji (Marché +Gare)	778 443 219

Tableau 12 : Liste des projets économiques de la CU de Siguiri

« Tous les trois (3) projets économiques de la commune urbaine ne sont pas réalisés. La plaine de Falama a été mal aménagée. C'est pourquoi il y a eu l'inondation. La gare routière est aussi aménagée mais elle n'est pas encore fonctionnelle. Le projet d'assainissement intégré dans les 16 quartiers n'a pas été réalisé. » (Un membre du comité de suivi de FODEL de la CU de Siguiri).

Huit (8) projets sociaux étaient planifiés dans la CU de Siguiri. Ces projets sont :

- 1. Réalisation de 10 forages dans les districts (Koda, Saourou, Kobada, Fadiogola, Kinébakoro, Somobougou Niger, Diatela, Fodéoulémbougou, Manakoro, Bafèlèbougou) pour un montant total de (566 500 000 GNF) ;*
- 2. Construction équipement d'un poste de santé avec salle de tri, du logement du chef de poste, un bloc latrine de 3 cabines, un incinérateur, un forage avec pompe margel et la réalisation d'un château d'eau (530 475 337 GNF) dans le district de Sambaya Kofilany;*
- 3. Construction et équipement d'une maison de jeune et aménagement de 5 petits magasins le long du mur (349 000 000GNF) dans le district de Sambaya Kofilany;*
- 4. Construction et équipement d'une école primaire de trois (3) salle de classe, 1 bureau, 1 magasin, 2 blocs latrines de deux (2) et de trois (3) cabines, un forage avec pompe margel, le reboisement et la clôture de l'école Roi Hassane II (600 134 960 GNF);*
- 5. Construction équipement d'un poste de santé avec salle de tri, du logement du chef de poste, un bloc latrine de 3 cabines, un incinérateur et le forage (530 318 746 GNF) ;*
- 6. Etude environnemental des 2 rives et plan de gestion environnementale et sociale (333 000 000GNF) ;*
- 7. Acquisition du terrain pour le parking communal dans le district de Kourouni (70 000 000GNF) ;*
- 8. Aménagement et la mise en place de la pépinière communale pour permettre le reboisement des forêts classées des liées publics et la réduction des effets (sic) dans le district de Kourouni (255 543 000 GNF).*

Quatre (4) projets sociaux ne sont pas réalisés, il s'agit de :

- ✓ La construction et l'équipement d'un poste de santé avec salle de tri, du logement du chef de poste, un bloc latrine de 3 cabines, un incinérateur et le forage ;*
- ✓ L'étude environnemental des 2 rives et plan de gestion environnementale et sociale ;*
- ✓ L'acquisition du terrain pour le parking communal dans le district de Kourouni ;*

✓ *L'aménagement et la mise en place de la pépinière communale pour permettre le reboisement des forêts classées des lieux publics et la réduction des effets (sic) dans le district de Kourouni ;*

« La construction du poste de santé n'est pas faite, car il est prévu dans un district litigieux entre la CR de Kintinian et la CU de Siguiri. Le projet d'étude environnementale et le projet de pépinière ne sont pas faits. Le projet d'acquisition du terrain pour le parking communal dans le district de Kourouni n'est pas réalisé. Une parcelle a été présentée au conseil communal mais il se trouve que cette parcelle était déjà un domaine de l'Etat. Le conseil communal a demandé au président du CSPF de fournir les documents d'acquisition de la parcelle. Chose qui n'est toujours pas faite. » (Un membre du comité de suivi de FODEL de la CU de Siguiri).

En outre, les répondants ont unanimement pointé la mauvaise qualité des DAO élaborés par l'ingénieur conseil de la commune de Siguiri. Un grand nombre de projets sociaux et économiques a été choisi par la commune sans tenir compte de l'enveloppe disponible.

« Le FODEL n'a pas été efficace dans la commune urbaine bien que tous les projets soient réalisés présentement. Le CSPF n'a pas les compétences nécessaires pour faire le suivi sur le terrain. Je vous fais une confiance, le maire de la commune urbaine a signé une convention d'un groupement dont le montant dépasse le coût du projet sollicité par le GIE. Il a fallu de près pour que cette faute glisse... » (Un fonctionnaire de la commune urbaine).

« La gestion du projet n'a pas été participative chez nous. Dans d'autres collectivités, c'est le conseil communal qui décide mais ici le conseil n'a pas décidé du choix de tous les projets. C'est le cas du projet de Falama dont on nous a dit à travers le consultant que c'est une proposition du président Alpha CONDE. Egalement, le CSPF qui a été installé n'a pas été transparent... » (Un conseiller communal de la commune urbaine).

Certains répondants ont estimé que la commune a financé des GIE de femmes et jeunes qui ont été créés juste pour capter le FODEL. La fédération du parti au pouvoir d'alors était au cœur du processus d'octroi des financements. Ce qui a entraîné une politisation à outrance. Le CSPF a eu du mal à suivre le travail des groupements. Les prêts reçus dans le cadre du FODEL ont été utilisés dans des actions différentes du projet figurant dans la convention.

« Au cours de la dernière session du conseil communal, le bilan du FODEL a été dressé par les conseillers. Globalement, la gestion des groupements jeunes et femmes a été un échec. A cause de cela, la commune urbaine est classée par le CAGF dans la catégorie des collectivités à litige. » (Un conseiller membre du CSPF)

Commune Rurale Doko

Le taux de réalisation des projets est 100% dans la CR de Doko. Ce qui traduit un niveau d'efficacité satisfaisant dans la mise en œuvre du FODEL dans la CR de Doko. En effet, tous les projets sociaux et économiques ont été réalisés.

Les cinq (5) projets sociaux qui ont tous été réalisés à Doko sont :

- 1. Construction d'un abattoir dans le district de Doko centre (320.000.000 FG);**
- 2. Achat d'un Tracteur pour la commune (312 000 000 GNF);**
- 3. Construction et équipement d'un bloc latrines de quatre (4) cabines (toilette publique payante) à côté de l'abattoir (100 217.335 FG);**
- 4. Aménagement d'une pépinière à Saala (75 000 000 GNF);**
- 5. Réalisation d'un forage public payant équipé de pompe cardia à l'abattoir dans le district de Doko centre (55.000.000 GNF).**

Les quatre (4) projets économiques qui ont tous été réalisés sont :

- i. Construction d'une école primaire de trois salles de classe avec magasin et bureau incorporés à Kounkoun centre (438.972.135 GNF);**
- ii. Réalisation d'un forage équipé de pompe cardia à Sanouna (55.000.000 GNF);**
- iii. Réalisation d'un forage équipé de pompe cardia. Bokoko centre (55.000.000 GNF);**
- iv. Réalisation d'un forage équipé de pompe cardia à Tinko centre (55.000.000 GNF).**

« Tous les projets sociaux et économiques sont complètement réalisés. L'abattoir est achevé mais il n'est pas opérationnel. Le tracteur est acquis et opérationnel. La location du tracteur pour un hectare est de 300.000 GNF. En 2021, le tracteur a rapporté à la commune 18.916.000 GNF. » (Un fonctionnaire de la CR de Doko).

A Doko certains projets ont connu d'avenants pendant leur réalisation. C'est le cas du projet de construction de l'école dont la qualité du grillage mentionné dans le DAO a été modifiée.

« Le DAO du projet de construction de l'école n'était pas bien fait. Son exécution a connu un avenant. En effet, il était dit dans le DAO de mettre une clôture semi grillagée. Le conseiller communal a estimé que cela n'est pas adapté pour une école car le risque d'accident est élevé. » (Un conseiller de la commune rurale de Doko).

La gestion du FODEL était sous la coordination exclusive du maire. Le CSPF est tout de même passé une seule fois présenter son travail à la session du conseil communal pour permettre aux conseillers d'y voir clair.

La commune rurale de Doko a acquis deux motos pour faciliter le travail des 7 membres du CSPF dont le travail est cantonné à la supervision des groupements de jeunes et femmes. Toutes les activités liées aux projets sociaux et économiques sont gérées par l'exécutif communal.

Un nombre total de 25 groupements ont bénéficié du financement de FODEL à Doko dont 13 groupements féminins. Le taux de remboursement des prêts des groupements est de l'ordre de 20%.

Commune Rurale de Siguirini

A Siguirini, le taux de réalisation des projets est de 67%. Ce qui traduit un niveau d'efficacité moyennement satisfaisant. Sur 9 projets (5 sociaux et 4 économiques) prévus, 6 sont complètement achevés. Sur cinq (5) projets sociaux prévus par la CR, quatre (4) sont réalisés. Le seul projet social qui n'est pas encore achevé est la Construction d'un pont de 21 m de longueur et 4,5 m de hauteur et 04 pieds + dalot de 6,80 ml pour une enveloppe estimé à 1.002.015.288 GNF. Le niveau des travaux du projet est très avancé (soit 95%).

Les quatre (4) projets sociaux complètement achevés sont :

- i) Construction et équipement d'un foyer des jeunes (644.418.583 GNF) ;*
- ii) Construction de deux postes de Santé (600.000.000 FG) ;*
- iii) Construction et équipement d'un collège doté d'une Direction et une latrine de 03 cabines (693.863.325 GNF) ;*
- iv) Construction d'un dalot de 8 ml (212.923.260 GNF).*

« A ce jour, tous les projets sociaux sont réalisés sauf le projet de pont

sur la rivière de Gnangaly. La dernière mission d'évaluation du comité conjoint a estimé le niveau de réalisation des travaux à 95% » (Un membre du CSPF de la CR de Siguirini).

Quatre (4) projets économiques sont planifiés par la CR de SIGUIRINI ci-dessous mentionnés :

N°	Dénomination du projet	Localisation du projet	Coût du projet (GNF)
1.	Installation et opérationnalisation d'01 Four électrique + 02 véhicules de transport de pains et fonds de roulement et installation de 10 conteneurs pour les points de ventes	Siguirini centre	862 000 000
2.	Achat de 10 motoculteurs, 06 batteuses de maïs plus entretien et carburant	Siguirini, Diguiling, Lero, Tomba, Amina et Solabé	59 000 000
3.	Construction de 30 Kiosques et 02 latrines de 03 cabines	Lero1	990 000 000
4.	Construction et équipement d'01 centre d'accueil doté d'un restaurant et bar + fonds de roulement à Siguirini centre + 2 forages	Siguirini centre	2 062 600 654

Tableau : Liste des projets économiques de la CR de Siguirini

Les projets du four électrique et du centre d'accueil ne sont pas achevés alors que les projets d'achat de 10 motoculteurs, 06 batteuses ainsi que la construction de 30 Kiosques et 02 latrines de 03 cabines sont réalisés. **« L'achat de 10 motoculteurs et 06 batteuses est effectif. Les kiosques sont également construits ainsi que les latrines. Par contre, le centre d'accueil et le four sont en souffrance. Pour le four, les conseillers ne sont pas satisfaits de la qualité des équipements livrés par le fournisseur. En fait, la sélection du fournisseur pour le four s'est faite par le truchement du consultant du FODEL en complicité avec le maire. »** (Un conseiller communal de la CR de Siguirini).

Certains répondants ont pointé du doigt la gestion unilatérale du maire. Ils estiment que le conseil communal n'est pas associé à la gestion du FODEL. Le maire traite uniquement avec le receveur et le consultant du Fodel.

«Pour l'équipement du four, les conseillers ont juste vu les équipements déposés dans le magasin de la mairie. Le fournisseur est méconnu des conseillers car il n'y a pas eu d'appel d'offres. Lorsque les équipements sont arrivés, les conseillers au cours d'une session, ont demandé au maire de les retourner car ils ne sont pas de bonne qualité. Au cours de cette session, le maire a reconnu son erreur et les conseillers ont jugé nécessaire de lui pardonner. La gestion du maire est très opaque. » (Un conseiller communal de Siguirini)

Commune Rurale de Kintinian

La commune rurale de Kintinian affiche un taux de réalisation de 78%. L'efficacité de la mise en œuvre du FODEL est satisfaisante. Sur quatre (4) projets sociaux, seul un n'est pas totalement réalisé. Il s'agit de la réalisation de deux (2) forages d'eau. Les autres projets sociaux sont réalisés. Il s'agit de la réhabilitation de la piste rurale, la réalisation de six bornes fontaines et le reboisement de 05 ha.

Sur les 5 projets économiques prévus, quatre (4) sont totalement réalisés. Il s'agit de l'aménagement de la plaine de Kamagan, la construction de deux (2) marchés à Fatoya et Kofilani, la construction et l'équipement du centre d'accueil, et l'achat de deux parcelles à Siguri.

« Tous les projets économiques de la collectivité sont totalement réalisés sauf l'achat de deux (2) pick up pour les besoins de mise en location au niveau de la SAG. En effet, le CAGF a envoyé deux (2) vieux pick-up que les conseillers ont refusé de prendre estimant que les voitures ne sont pas de bonne qualité. Concernant les projets sociaux, certains ajustements ont été faits avec l'autorisation du CAGF bien sûr : le reboisement a été fait sur 60 hectares en lieu et place de 5 ha initialement prévus. Les deux (2) châteaux d'eau n'ont pas été faits sur conseil du Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE) qui nous a dit de faire d'abord le lotissement de la ville. Toutefois, l'enveloppe dédiée aux 2 châteaux d'eau est encore disponible. Il faut souligner que les autres projets sont totalement réalisés. » (Un conseiller local de la CR Kintinian).

La gestion du FODEL a été participative à Kintinian. Les répondants ont souligné que les conseillers sont présents à la mairie tous les jours ouvrables, ce qui a favorisé le suivi constant des projets entrepris par tous les conseillers.

Il faut tout de même souligner que certains projets ont été planifiés sans une étude de faisabilité préalable. Par exemple, le projet de 2 châteaux d'eaux n'a pas été réalisé car l'enveloppe prévue était insuffisante. Certains répondants affirment que le CSPF a fait un suivi quotidien du niveau de réalisation des projets. Toutefois, il faut souligner la présence des avenants pendant la mise en œuvre des projets.

La commune a privilégié le financement structurant des projets des GIE contrairement à d'autres collectivités qui ont préféré financé un grand nombre de GIE de jeunes et de femmes.

« Il y a eu de la transparence dans le choix des projets jeunes et femmes. »

C'est vrai que nous n'avons pas retenu beaucoup de projets. Je trouve le FODEL 2020 satisfaisant parce que les procédures administratives et financières ont été très lourdes.

Certains avaient du mal à accéder aux fonds, d'autres ont désisté.» (Un conseil communal de la CR de Kintinian)

3.2.4. Préfecture de Boffa

Dans la préfecture de Boffa, la mise en œuvre du FODEL a été retardée. Ce retard est imputable au comité conjoint. Inquiet du retard accusé dans le démarrage du FODEL, le maire de la commune urbaine a saisi en vain le comité conjoint pour comprendre les motifs du retard.

« Le comité conjoint est à la base du retard que la préfecture de Boffa a connu. Il est incompréhensible que l'argent soit versé dans le compte du CAGF mais le comité conjoint refuse d'organiser la session budgétaire pour le partage du montant entre les collectivités. A un moment donné, les collectivités locales de Boffa ont écrit au comité conjoint un courrier pour demander le partage du fonds mais en vain. » (Le maire de la CU de Boffa).

Le virement des montants dans le compte des collectivités est intervenu au mois d'août 2020. En septembre 2021, les comptes ont été gelés à la suite du coup d'État. C'est pourquoi en lieu et place de l'évaluation, la mission n'a fait que constater ce qui est planifié.

Commune Urbaine de Boffa

La commune urbaine de Boffa a prévoit de réaliser un projet économique (construction de 3 kiosques dans le district de Khatia) et un projet social (un forage au quartier Bonondé 2). Les passations de marchés sont déjà faites mais comme la commune n'a pas décaissé l'argent, les travaux n'ont pas encore démarré.

Le comité conjoint a ordonné de défalquer 10% du montant que devait recevoir chaque collectivité de Boffa. Cet argent aurait servi au renforcement de capacités semble-t-il. Et pourtant, il y a une part spécifique dans le FODEL qui est destiné au renforcement des capacités dans chaque collectivité.

Commune Rurale de Tamita

La commune rurale de Tamita n'a pas aussi décaissé l'argent. Aucun projet n'a encore démarré. La commune a prévu un seul projet économique et un seul projet social. Il s'agit respectivement de la construction de deux kiosques

et une latrine de deux pièces. Quatre (4) GIE ont été sélectionnés dont deux (2) GIE de femmes et deux (2) GIE de jeunes.

Commune Rurale de Douprou

A l'image des autres collectivités de Boffa, la commune de Douprou n'a pas encore fait de décaissement.

Trois projets économiques sont prévus par la commune de Douprou : l'achat d'un camion, la construction de 3 kiosques et la réalisation d'un centre informatique. La construction d'une école de deux (2) salles de classe est l'unique projet social de la commune.

Six (6) GIE de jeunes et neuf (9) GIE de femmes ont été sélectionnés pour bénéficier du financement.

Commune Rurale de Tounifily

La commune rurale de Tounifily est la seule collectivité qui a réussi à décaisser avant le gel des comptes. Trois projets économiques étaient prévus : l'achat d'un camion benne de six roues, l'achat d'un tracteur et la réalisation de deux (2) plateformes multifonctionnelles. Le camion et le tracteur sont déjà acquis par la commune.

Deux (2) projets sociaux étaient aussi prévus : la rénovation d'un bâtiment de trois classes plus un bloc administratif, la réalisation d'un forage à Kinia.

Les travaux de rénovation ont déjà débuté. Le niveau des travaux est estimé à 70% par l'ingénieur conseil. Le projet de forage n'est pas encore fait.

Les quarante-un (41) GIE jeunes et femmes sont sélectionnés dont vingt (20) GIE de femmes ont par ailleurs tous reçu l'intégralité du montant qui leur est accordé.

Il faut souligner que tous les projets figurent dans le PAI de l'année 2020 de la commune.

La mission a constaté que dans la plupart des collectivités, les 3,5% destinés au fonctionnement des communes et des CSPF ne sont utilisés que par les maires. Ce qui empêche le fonctionnement efficace des CSPF.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS :

- ✓ Conditionner la mise à disposition des fonds pour le second exercice par la finalisation de tous les projets des collectivités;
- ✓ Conditionner le décaissement des fonds du deuxième exercice par le changement de tous les signataires des comptes FODEL ayant fait l'objet de soupçons de détournements dans les CAGF et communes ;

- ✓ *Sensibiliser les collectivités sur le respect des échéances ;*
- ✓ *Répartir les 3,5% prévus pour l'appui au fonctionnement des communes et des CSPF en deux (2) pour le bon fonctionnement et l'efficacité des CSPF ;*
- ✓ *Exiger l'utilisation rationnelle des montants accordés pour le renforcement des capacités des parties prenantes et la communication pour renforcer l'efficacité et l'efficience dans la gestion du FODEL ;*
- ✓ *Auditer les CAGF de Dinguiraye et de Siguiri ainsi que la commune rurale de Dabiss (Boké) pour situer les responsabilités dans la gestion du premier exercice des fonds FODEL au bénéfice des collectivités;*

3.3. ANALYSE DE LA DURABILITÉ DES ACTIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PREMIER EXERCICE DU FODEL

Dans la littérature du management public, la durabilité d'un programme de développement s'apprécie en amont et en aval :

- ✱ *En amont, il y a la qualité des produits livrés, et*
- ✱ *En aval, l'appropriation des parties prenantes et leur capacité à prendre le relai et à tenir les résultats durablement.*

3.3.1. Analyse des capacités humaines, institutionnelles à mesure de pérenniser les acquis du FODEL

Au plan opérationnel, quelques séances de renforcement des capacités ont été organisées à des fréquences variables selon les collectivités. Cependant, tous les répondants sont unanimes que les renforcements de capacités ont été insuffisants pendant le premier exercice. Un flou total règne sur l'utilisation de la ligne renforcement des capacités consacrée par le manuel de procédure du FODEL. Cette insuffisance du renforcement de capacités explique en partie les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du FODEL. Pour garantir la pérennisation du FODEL, il est crucial de résoudre le problème lié au renforcement de capacités.

Ci-dessous, la situation par préfecture:

Boké

Le CAGF de Boké a viré tous les montants dédiés au renforcement des capacités aux collectivités. Toutefois, celles-ci n'ont pas organisé de renforcement de capacités comme prévu. La commune rurale de Tanéné (Boké) a contractualisé avec le cabinet NEG SARL pour le montage des projets des groupements de jeunes et femmes. Le montant de ce contrat s'élève à 270.000.000 GNF.

« Le CAGF a viré tous les montants aux collectivités qui devaient organiser des séances de formations. Mais aucune collectivité n'a correctement utilisé la ligne renforcement de capacités. Ce dysfonctionnement est imputable au CAGF qui devrait exiger un plan de formation avant le virement des fonds, et un droit de regard sur les supports de formation en amont. » (Un cadre du CAGF de BOKE).

Boffa

Le CAGF de Boffa a organisé une formation pour les membres des CSPF et deux autres pour les groupements de jeunes et de femmes. En accord avec le comité conjoint, le coût des deux séances organisées à l'intention des groupements de jeunes et femmes a été imputé dans les montants des subventions que devaient recevoir les groupements. La question à laquelle la présente mission n'a pas eu de réponse est celle de savoir qu'en est-il de l'utilisation de la ligne budgétaire dédiée au renforcement des capacités. Un audit financier pourrait élucider cette question.

« Dans le but de renforcer les capacités des parties prenantes sur les procédures du FODEL, le comité conjoint a ordonné au CAGF d'organiser des formations dont le financement sera imputé aux lignes des groupements jeunes et femmes. C'est ainsi que 10% a été pris sur lesdites lignes. » (Un cadre du CAGF de Boffa)

Dinguiraye

La ligne renforcement de capacités pour les huit (8) collectivités s'élevait à 203.137.369 GNF.

Sur la forme, les collectivités de Dinguiraye ont géré leur budget de renforcement de capacités à travers un contrat signé avec le cabinet **Guinea Business Consulting**. Le contrat de renforcement des capacités soulève un certain nombre de problèmes. D'abord, c'est un marché gré à gré que ledit cabinet a obtenu. Ensuite, le CAGF ainsi que le consultant principal engagé pour opérationnaliser le FODEL auraient tous pesé en faveur du cabinet **Guinea Business Consulting**, selon les répondants. Ce qui constitue une violation du manuel de procédure du FODEL.

Un des élus de Banora témoigne : **« Nous avons été convié à une rencontre par le cabinet Guinea Business Consulting au CAGF de Dinguiraye. Une fois sur place, le DG du Cabinet, en présence de M. Soumah, l'un des cadres du ministère des mines et de la géologie membre du comité conjoint, nous a dit qu'il veut qu'on lui donne le contrat de formation. Nous lui avons dit que le lieu indiqué pour parler de cela est à Banora et non à la commune urbaine... »**

Siguri

A Siguri, trois (3) séances de formations ont été organisées dont une seule par le CAGF de Siguri. La ligne dédiée au renforcement des capacités n'a pas été virée aux collectivités. Elle a donc été gérée par le CAGF. Ce qui est une violation du manuel de procédure du FODEL.

La formation organisée par le CAGF a eu lieu dans chaque collectivité au profit exclusif des membres des CSPF. En outre, il est important de souligner que cette formation était animée par deux(2) techniciens du secrétariat permanent. Au regard du pourcentage alloué au renforcement de capacités, il y a lieu de s'interroger si la seule formation a englouti tout le budget alloué à cet effet. A ce niveau, il est important d'engager un audit financier pour situer les responsabilités.

Par ailleurs, la gestion de la ligne renforcement des capacités par le CAGF est une **violation du manuel de procédure du FODEL et à la limite un abus de pouvoir.**

Les deux autres formations ont été respectivement organisées par le MATD et par une ONG locale dénommée "Sogbè". Le financement de ces formations ne provient donc pas du FODEL. La formation organisée par le MATD était animée par les cadres du département. Celle-ci a connu la participation des élus issus de cinq (5) collectivités sur les douze (12) qui composent la préfecture de Siguri. La formation organisée par l'ONG "Sogbè" était destinée aux GIE de femmes et jeunes dans cinq (5) collectivités de Siguri.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS :

- ✓ Renforcer les capacités des élus et des membres des CSPF sur les techniques de gestion du FODEL (planification, gestion administrative et financière, suivi-évaluation) ;
- ✓ Renforcer les capacités des membres des GIE de jeunes et femmes sur le processus d'élaboration, de gestion et de suivi des projets ainsi que les techniques de revolving ;
- ✓ Réaliser un audit financier sur la gestion du FODEL de toutes les collectivités ;
- ✓ Outiller les membres des CSPF sur les procédures de passation de marchés au niveau local ;

3.4. ANALYSE DES EFFETS DU FODEL

En lieu et place de l'impact du FODEL, le travail a porté sur l'analyse de ses effets, car il n'est possible d'apprécier l'impact d'une action qu'entre deux (2) ou (5) cinq ans après sa mise en œuvre. A la lecture des entretiens, les thèmes ci-après ont largement fait consensus entre les répondants pour caractériser les effets des actions mises en œuvre dans le cadre du FODEL:

- *Développement des infrastructures ;*
- *Renforcement de l'esprit collaboratif*
- *Création de l'emploi*

Les autorités locales ont mis l'accent sur le premier thème alors que les acteurs des structures du CAGF ainsi que les groupements ont souligné les deux (2) derniers thèmes.

Des sous thèmes particuliers ont été développés au besoin pour mieux cerner la nature des effets. Trois (3) sous-thèmes à savoir infrastructures sanitaires- infrastructures scolaires et Travaux publics ont émergé du thème développement des infrastructures.

« Notre groupement Mounafanyi composé de 26 jeunes dont 8 femmes tous vivant avec handicap a bénéficié d'un financement de 57 millions de francs guinéens du fonds FODEL. Nous avons utilisé une partie de cet argent pour faire un jardin de piment et de tomate. La seconde partie est investie dans la forge de certains de nos membres. La troisième partie du montant est investi dans un salon de coiffure qui nous appartient. Au début, le comité ne voulait pas nous accorder le prêt. Il a fallu l'implication du président des handicapés au niveau préfectoral qui nous a assisté dans le montage de projets. Aujourd'hui, nos membres qui faisaient de la mendicité préfèrent travailler pour eux-mêmes. C'est donc le FODEL qui les a sauvé de la mendicité.» (Un membre de GIE de jeunes de la CR de Tanéné)

3.4.1. Développement des infrastructures

Tous les acteurs rencontrés ont unanimement reconnu que le FODEL a permis aux localités de bénéficier d'infrastructures sociales. Toutefois, la construction des infrastructures n'est pas suffisante, si celles-ci ne sont pas effectivement opérationnelles. C'est le défi auquel les collectivités doivent faire face dans un futur proche.

L'entretien du réseau routier et l'aménagement agricole sont les projets les plus réalisés par le FODEL.

Infrastructures sanitaires :

Dans la majorité des collectivités, le FODEL a contribué à l'amélioration des infrastructures sanitaires et a ouvert de nouvelles perspectives pour les populations. Dans un environnement où l'offre de services sanitaires est quasi inexistante, un investissement était hautement nécessaire.

« La construction de deux postes de santé aux districts de Solabé Centre et Léro Centre, a permis d'assurer aux populations de ces localités l'accès à des services de soins de santé de base. Cela va contribuer à réduire le taux d'accouchement à domicile qui entraînait souvent des complications pour les femmes. » (Un acteur de la société civile de Siguirini)

Infrastructures scolaires

Le FODEL a aussi eu un impact positif sur le développement des infrastructures scolaires dans les collectivités. Toutefois, les élus doivent faire des démarches supplémentaires auprès des autorités administratives pour que les écoles construites soient opérationnelles.

« A travers le financement de FODEL, nous avons construit une école de trois (3) salles à Gbagoulo dans le district de Dagnara. Les enfants de ce district ne seront plus obligés de faire des kilomètres de marche pour se rendre à l'école avec tout le risque que cela comporte. » (Un membre du CSPF de la CR de Tanéné).

Indirectement, le FODEL permet de réduire l'exode rural des populations qui jusqu'ici quittent leur localité pour des raisons de manque d'école ou de centre de santé vers les grandes villes.

Infrastructures de base

Le FODEL est une opportunité pour les collectivités de rattraper leur retard en termes d'infrastructures de base. Les travaux publics sont caractérisés par une diversité d'activités et de compétences qui ne sont pas forcément disponibles sur place. Trois types de travaux publics ont été réalisés dans le cadre du FODEL, il s'agit des ponts, des pistes rurales et de l'aménagement agricole.

Le transport en milieu rural est une problématique commune à toutes les collectivités du pays. En effet, l'absence des pistes rurales reliant les villages, les zones de cultures et les marchés représente un frein pour le développement des territoires. Conscientes de ce problème, les collectivités de Tanéné, Kamsar et Dabiss, toutes dans la préfecture de Boké, ont prévu

la réhabilitation des pistes rurales dans les projets sociaux à financer par le FODEL. Ce processus de désenclavement des zones rurales a priorisé la démarche HIMO (Haute Intensité de Main d'œuvre).

La piste rurale de 10 km (Kaboye-amara-Simbaya) a été totalement réhabilitée dans la commune rurale de Tanéné (Boké). Les travaux de reprofilage de quelques tronçons de kamsar sont achevés pendant que la réalisation de la piste de 11km à Bourounda dans la collectivité de Dabiss n'est toujours pas terminée.

La réhabilitation de ces pistes permet dorénavant, un déplacement plus rapide et plus sûr des populations. Les motifs des déplacements des populations sont tantôt d'ordre économique (le petit commerce, écoulement rapide des produits vers les marchés hebdomadaires...) tantôt d'ordre social (école pour les élèves, centre de santé pour les malades). A Dabiss (Boké) et Siguirini (Siguiri), il y a la réalisation de ponts qui était prévue dans le cadre des projets sociaux. Dabiss a prévu deux (2) ponts qui ne sont pas totalement achevés. La dernière mission de suivi du comité conjoint Ministère des Mines et de la Géologie (MMG) et celui de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD) estime le niveau des travaux à 90%.

A Siguirini, deux (2) ponts étaient prévus. Le premier est achevé. Le second, d'une longueur de vingt-un (21) km, est en cours de réalisation sur la rivière de Gnagnali. Le niveau des travaux est estimé à 95%. Le pont de Gnagnali a contribué à diminuer les noyades en saison pluvieuse pendant la traversée sur l'ancien pont en bois.

A terme, le pont de Gnagnali va aussi améliorer l'accessibilité des localités, ce qui contribuera à développer les échanges de biens et services des populations.

Le maire de Siguirini se réjouit de la réalisation du pont en ces termes: « La rivière de Gnagnali a endeuillé plusieurs familles à Siguirini. Il y a environ un demi-siècle, au moins une personne y perd la vie pendant la traversée en saison pluvieuse chaque année. Aujourd'hui, grâce au FODEL, nous avons sauvé plusieurs vies humaines. Ne serait-ce que cela, je peux dire que le FODEL a été d'un grand impact chez nous.»

S'agissant des aménagements agricoles, le projet de la sous-préfecture de Kintinian dans Siguiri, est le seul qui a plus ou moins réussi. Le projet de Kintinian a permis d'expérimenter de nouvelles variétés de cultures qui, jusqu'ici, n'existaient pas en Haute-Guinée. Au nombre de ces cultures, il y a la banane, l'ananas, les légumes etc.

Par ailleurs, tous les autres projets d'aménagements agricoles des autres collectivités ont été un échec (le projet d'intercommunalité de Dinguiraye sur l'aménagement agricole de la plaine de Bambadala, le projet d'aménagement agricole de la plaine de Falama dans la commune urbaine de Siguiri, le projet d'aménagement agricole de la plaine de Pompokadjimè, à Dabiss (Boké)).

3.4.2. Renforcement de l'esprit collaboratif

Le FODEL a renforcé l'esprit d'équipe entre les membres des GIE. Cela s'est matérialisé dans le travail d'équipe dont les membres d'un même GIE ont fait montre dans le processus d'octroi et de gestion du FODEL.

Le programme a également amélioré les relations entre les populations et les autorités locales. Pour les autorités locales, le FODEL est un motif de fierté pour elles car le programme procure sans nul doute, du sourire aux populations.

« Le fait de dire aux gens de se constituer en groupement pour bénéficier de financement a été une bonne chose. Grâce à cela, de plus en plus de personnes travaillent en groupe. C'est une bonne chose à encourager. » (Un élu de la CU de Boké)

3.4.3. Création de l'emploi

Le FODEL a suscité un engouement sans précédent chez les populations qui, dans un passé récent, n'avaient pas accès aux sources de financement pour la mise en place des initiatives porteuses.

En effet, les membres des GIE de femmes et jeunes subventionnés par le FODEL réalisent des activités qui leur génèrent du revenu supplémentaire. Dans cet esprit, le FODEL constitue une source d'espoir à l'avenir pour les populations des collectivités minières.

« Au début, les populations de Doko étaient sceptiques. En fait, elles ne croyaient pas du tout à ce qui se disait sur le FODEL. Aujourd'hui, chacun veut bénéficier du FODEL car ils ont vu l'amélioration des conditions de beaucoup de bénéficiaires de ce fonds. Plusieurs groupements nous rendent fiers de continuer. On peut citer entre autres : le GIE de saponification qui parvient au moins à faire 500 savons par jours, l'usine d'eau de Soumbana Koba et l'atelier de couture moderne. Le groupement de femmes Benkadi de Doko fait un bénéfice mensuel de 2.500.000 GNF. » (Un membre du CSPF de Doko).

La particularité du FODEL pour les populations réside dans le fait que les prêts sont remboursables à un taux nul avec un échelonnement de trois ans.

L'exercice 2020 du FODEL a permis de renforcer le pouvoir économique de 1218.

GIE dont 626 GIE de femmes, soit 51%.

- Boké

Types de projets	Nombre de projets	Nombre de bénéficiaires
Projets jeunes	216	7985
Projets femmes	249	6538
Totaux	465	14523

Tableau 14 : Nombre d'emploi créé à Boké

A Boké, le FODEL a permis de financer 465 GIE dont 249 GIE de femmes.

- Dinguiraye

TYPES DE PROJETS	NOMBRE DE PROJETS	NOMBRE DE BENEFICIAIRES
Projets jeunes	80	2189
Projets femmes	80	2306
Totaux	160	4495

Tableau 15 : Nombre d'emploi créé à Dinguiraye

Dans la préfecture de Dinguiraye, le FODEL a permis de financer 160 GIE dont 80 GIE de femmes

- Siguiri

COLLECTIVITES	GIE JEUNES	GIE DE FEMMES
Commune Rurale de BANKON	2	2
Commune Rurale de Nounkounkan	4	5
COMMUNE RURALE DE DOKO	12	13
Kintinian	39	21
Commune Rurale de MALEAH	15	12
COMMUNAUTE RURALE DE NABOUN	16	24
Commune Rurale de NORASSOBA	9	6
Commune Rurale de NIAGASSOLA	4	3
Commune urbaine de Siguiri	54	61
Commune Rurale de Franwalia	23	16
Commune Rurale de : Siquirini	63	56
Commune rurale de Niandan	11	23
S.Total	252	242
Totaux		494

Tableau 16 : Nombre de GIE financé par FODEL à Siguiri

Dans la préfecture de Siguiri, le FODEL a permis de financer 494 GIE dont dont 242 GIE de femmes

- Boffa

Dans la préfecture de Boffa, 99 groupements ont été appuyés dans le cadre du FODEL dont 55 GIE de femmes.

Types de projets	Nombre de projets
Projets jeunes	44
Projets femmes	55
Totaux	99

Tableau : Nombre de GIE appuyé à Boffa

3.5. ANALYSE DU DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION DU FODEL

Le dispositif de suivi-évaluation du FODEL est composé de trois niveaux qui sont : le niveau national, préfectoral et sous-préfectoral.

Au niveau national, il s'agit du comité conjoint qui est composé du secrétaire général du ministère des Mines et de la Géologie et celui du ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation).

Au niveau préfectoral, il s'agit du CAGF et des structures déconcentrées de l'Etat : le gouvernorat, la préfecture, la direction préfectorale des mines et de la géologie, la direction préfectorale de l'environnement.

En ce qui concerne le niveau sous-préfectoral, il y a le CSPF et la sous-préfecture.

Le manuel accorde une ligne budgétaire à chacune de ses structures citées plus haut pour leur permettre de faire le suivi et l'évaluation.

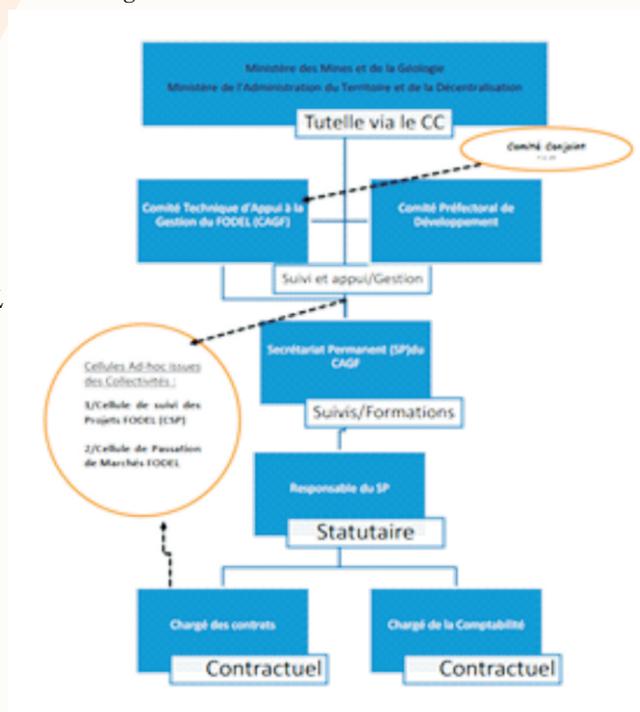
Le retour d'expérience montre que toutes les structures n'ont pas joué leur rôle dans le cadre du suivi-évaluation du FODEL. En effet, les autres structures de suivi-évaluations semblent ne pas comprendre leur rôle dans le FODEL. Cette situation mérite un recadrage pour leur faire comprendre que l'argent qui leur est alloué est pour le besoin de suivi. A cet effet, elles ont obligation de présenter des résultats. A défaut, leur subvention doit être suspendue.

« A Boké les services déconcentrés n'ont pas du tout joué leur rôle. Pourtant, ils ont effectivement reçu l'argent pour faire le suivi. Tout de même, il faut souligner que l'ancien préfet avait fait une tournée dans

les collectivités pour s'enquérir du niveau des travaux.» (Un acteur de la société civile de Boké).

Enfin, certains répondants identifient une problématique plus globale liée à la construction du dispositif à savoir un déficit de coordination des interventions au niveau du CAGF.

Figure : Mécanisme de coordination du FODEL



Source : Manuel de procédures du FODEL

3.6. ANALYSE DES CONTRAINTES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU FODEL

Dans cette section, les principales contraintes sont identifiées et suivies d'une proposition de correction.

3.6.1. Identification des faiblesses

1. Une perception erronée du FODEL : cette faiblesse porte sur la mauvaise compréhension de la raison d'être du FODEL, aussi bien par certains élus, les CSPF que les populations. Cette mauvaise compréhension du FODEL par certains acteurs est la conséquence des différentes communications officielles contradictoires qui ont été successivement faites par l'ancien président (Alpha Condé) et des hauts cadres à l'occasion du lancement du FODEL et dans d'autres circonstances ;

2. La politisation : cette faiblesse a été constatée dans l'octroi des financements aux groupements. En effet, les élus dans certaines localités auraient privilégié les militants de leur parti politique ou des membres de leurs familles (femmes et enfants) ;

3. La méconnaissance du manuel de procédure: cette faiblesse se traduit par le manque d'appropriation du FODEL par les principaux acteurs chargés de sa mise en œuvre (CAGF, structures déconcentrés, élus, CSPF) ;

4. Le flou dans le manuel de procédures : il faut séparer la ligne appui au fonctionnement de la commune et du comité de suivi des projets FODEL (CSPF). Ensuite la partie qui est liée au plan d'approvisionnement est ambiguë. Il est important de plafonner les possibilités de recours au marché de gré à gré. Par exemple, dire que si le montant est compris entre tel et tel, le gré à gré est permis comme le prévoit le code des marchés publics de la Guinée.

5. Le faible niveau de transparence dans la gestion : cette faiblesse est commune à tous les CAGF et aux collectivités. Elle est de nature à entraver la mise en œuvre et l'atteinte des résultats du FODEL ;

6. La faiblesse du leadership de l'exécutif communal : Cette faiblesse résulte du manque de communication qui entoure la gestion du FODEL. Les maires verrouillent le processus de façon à empêcher les autres élus du conseil communal de connaître ce qui se passe dans le FODEL ;

7. La faible mobilisation des ressources internes : ce facteur de risque se situe au niveau des collectivités qui se concentrent exclusivement sur le FODEL et ne cherchent plus à mobiliser d'autres ressources pour leur collectivité ;

8. Un déficit persistant des capacités : ce facteur met en exergue la faible capacité des acteurs du FODEL dans la planification, la gestion financière et le suivi-évaluation des projets ;

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS :

- * Renforcer la campagne de communication par l'utilisation efficace de la ligne budgétaire dédiée à cet effet au niveau des CSPF ;
- * Renforcer les capacités des élus et des membres des CSPF sur les procédures du FODEL ;
- * Sensibiliser les maires sur la transparence dans la gouvernance publique ;

3.6.2. Identification des besoins en renforcement de capacités des groupements

Les GIE de jeunes et de femmes ont exprimé leurs besoins en renforcements des capacités comme suit :

- Procédure de gestion des prêts du FODEL
- Montage et gestion de projets ;
- Procédures financières du FODEL

RECOMMANDATIONS

L'étude a formulé des recommandations aux structures suivantes :

MINISTÈRE DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE/MATD :

- ✓ *Réaliser un audit financier de la mise en œuvre du premier exercice du FODEL ;*
- ✓ *Sensibiliser les communautés à la surveillance citoyenne des sessions budgétaires aboutissant au choix des projets par les conseillers ;*
- ✓ *Vulgariser les dispositions du code de collectivités relatives au fonctionnement des communes ;*
- ✓ *Vulgariser les dispositions du code minier en vigueur et ses textes d'application en lien avec le développement local dans les collectivités ;*
- ✓ *Conditionner la mise à disposition des fonds pour le second exercice par la finalisation de tous les projets des collectivités ;*
- ✓ *Renforcer les capacités des membres des comités de suivi des projets FODEL sur les mécanismes de suivi évaluation participatif ;*
- ✓ *Limiter les prérogatives du consultant à la création et ou l'amendement des outils de mise en œuvre du FODEL ;*
- ✓ *Limiter les prérogatives des membres du comité conjoint pour éviter leur immixtion dans la gestion du FODEL au niveau local ;*
- ✓ *Adopter des sanctions contre les autorités administratives (préfets et gouverneurs) qui s'immiscent dans l'attribution et la gestion des fonds FODEL ;*
- ✓ *Réviser les textes du FODEL ;*
- ✓ *Adopter des réformes visant à verser directement les montants au compte des collectivités qui vont les gérer conformément à l'esprit de la politique de décentralisation afin de supprimer l'hypertrophie des structures de gestion et de contrôle ;*
- ✓ *Activer les inspections étatiques pour moraliser la gestion du FODEL
Définir le rôle des services techniques préfectoraux dans la gestion du Fodel
Revoir la clé de partage des fonds en privilégiant exclusivement les collectivités impactées ;*
- ✓ *Exclure les structures étatiques dotées dans le budget national de la clé de partage à savoir : le gouvernorat, la préfecture, les services des mines, de l'environnement ;*
- ✓ *Engager des poursuites judiciaires contre tout agent public, entrepreneur ou tout acteur intervenant dans la gestion du Fodel soupçonné d'actes de corruption, de détournement ou toute autre pratique assimilée ;*

- ✓ *Privilégier l'aspect développement durable dans le choix des actions à financer par le FODEL pour contribuer à la préservation du capital naturel dans les localités impactées.*

ENTREPRISES MINIÈRES

- ✓ *S'intéresser à la mise en œuvre du FODEL en jouant le rôle d'observateur au sein du CAGF comme le prévoit les textes en vigueur ;*
- ✓ *Privilégier le partenariat avec les groupements bénéficiaires du FODEL dans le cadre de leur politique de contenu local ;*

SOCIÉTÉ CIVILE

- ✓ *Renforcer la sensibilisation des communautés locales sur les enjeux de la mise en œuvre du Fodel ;*
- ✓ *Renforcer les capacités des élus et des membres des CSPF sur les procédures de passation des marchés et les techniques de gestion du FODEL ;*
- ✓ *Renforcer les capacités des groupements jeunes et femmes sur les techniques de montage, gestion, suivi évaluation et revolving des projets ;*
- ✓ *Renforcer le suivi citoyen sur la mise en œuvre du Fodel ;*
- ✓ *Contribuer à l'enrichissement du débat public sur les enjeux de la bonne gestion du FODEL .*

- ✓ *Renforcer la sensibilisation des communautés locales sur les enjeux de la mise en œuvre du FODEL ;*
- ✓ *Renforcer le suivi citoyen sur la mise en œuvre du FODEL ;*
- ✓ *Contribuer à l'enrichissement du débat public sur les enjeux de la bonne gestion du FODEL.*

CONCLUSION

La présente étude visait à apprécier la mise en œuvre du premier exercice du FODEL, ressortir les forces /faiblesses et formuler des recommandations pour améliorer le second exercice du FODEL. Au terme du premier exercice du FODEL et malgré un contexte difficile, marqué notamment par l'impact de la pandémie de Covid-19, les tensions politiques suites aux élections référendaires, législatives et présidentielles, des résultats encourageants ont été obtenus.

Les collectivités ont changé d'image à travers la réalisation des infrastructures de base. L'esprit collaboratif s'est renforcé autour des activités génératrices de revenu. Ce qui permet d'augmenter le niveau de revenu des populations. En dépit de ces progrès enregistrés, la mise en œuvre du FODEL rencontre des difficultés qui limitent sa portée et soulèvent des questionnements/freins à lever pour s'assurer de son efficacité et de sa pérennisation. Ce sont également des enseignements pour les prochains exercices. Enfin, il faut bien rappeler que le FODEL est en phase expérimentale, il faut lui laisser le temps de la montée en charge et du « test » de ses outils. Les conclusions qui sont présentées à travers ce rapport d'étude doivent bien être appréhendées à l'aune de cette temporalité : toutes les structures du FODEL ne sont pas bien préparées à la gestion des fonds aussi important

SYNTHÈSES DES ENSEIGNEMENTS

	Les principaux points repérés	Les difficultés identifiées
Gouvernance du FODEL au niveau stratégique	+ Implication direct de deux (2) ministères : Ministère des Mines & Géologie, Ministère de l'Administration du territoire et de la décentralisation	+ Forte implication du consultant dans le choix des projets. En effet, le consultant a imposé des projets à certaines collectivités ;
Gouvernance du CAGF (style de gouvernance, transparence)	+ Le CAGF est doté de moyens financiers pour remplir sa mission ; + Le personnel du secrétariat permanent est disponible sur place	+ La gestion au niveau des CAGF est opaque, tous les membres ne disposent pas de l'information ; + Un réel problème de management des équipes se pose au niveau des CAGF ; + Plusieurs cas de violation du manuel de procédure ont été observés. Le manuel exige que le décaissement pour les services déconcentrés se fassent par trimestre, cette disposition n'a pas été respectée ; + Faible niveau d'appropriation des procédures du FODEL par les CAGF ; + Des critères de recrutement peu lisibles et disparates entre les CAGF ; + Les compagnies minières ne sont pas associées dans la gestion du CAGF. Pourtant, le manuel de procédure leur accorde la qualité de membre observateur.
Niveau de participation des structures déconcentrées de l'Etat	+ Les ressources financières sont mises à leur disposition	+ Un manque d'implication des services déconcentrés dans le suivi des projets FODEL ; + Les structures n'ont pas fait le travail pour lequel elles ont pris l'argent. A Dinguiraye, la direction préfectorale des Mines et de la Géologie a utilisé l'argent pour l'achat des meubles. A Siguiri, la direction préfectorale des mines et de la géologie

		a utilisé l'argent du FODEL pour acheter de véhicules ;
Autonomisation des GIE des jeunes & Femmes	<ul style="list-style-type: none"> + Une attention particulière à l'autonomisation des jeunes et des femmes ; + Un cadre propice pour le développement d'un important tissu d'entrepreneurs au niveau local, + La participation des jeunes à des activités à haute intensité de mains d'œuvre permettant de marquer et diffuser l'esprit d'entraide et de solidarité. C'est également un levier pour améliorer leur revenu ; 	<ul style="list-style-type: none"> + Un important retard dans la mise à disposition des fonds. Ce qui a entraîné le changement des activités initialement prévues ; + Méconnaissances des procédures du FODEL ; + Une course au financement d'un plus grand nombre de projets en lieu et place de mettre l'accent sur les projets structurants ;
Renforcement de capacités	<ul style="list-style-type: none"> + Les ressources financières sont mises à disposition 	<ul style="list-style-type: none"> + Des formations non adaptées au contexte du FODEL, c'est le cas dans la préfecture de Dinguiraye ; + Des formations insuffisantes à Siguiri et inexistantes à Boké
Communication	<ul style="list-style-type: none"> + Les ressources financières sont disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> + Des activités de communications peu efficaces

ANNEXES
